Marseille2

académie d'aix-marseille

MEMENTO
DU PROFESSEUR 2013-2014

MODULE : participer à l'orientation des élèves

Liberté · Égalité · Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

ministère éducation nationale

MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE

Document réalisé par les CIO MARSEILLE 2
AUBAGNE
LA CIOTAT

SOMMAIRE

- Les missions du professeur principal 1
- Dispositifs d'accompagnement et de soutien 3
- L'élève et l'orientation 5
- Le parcours d'information d'orientation et de découverte du monde économique et professionnel 7
- Le schéma des études
- Après la 4e 10
- Après la 3e 10
- La voie professionnelle 12
- La voie générale 17
- La voie technologique 19
- Après la STI2D 21
- Evolution des décisions d'orientation 23
- Orientation Filles-Garçons 29
- Les passerelles 33
- L'apprentissage 35
- L'alternance 41
- Ressources Internet 42

LES MISSIONS
DU PROFESSEUR PRINCIPAL

La circulaire du 21 janvier 1993 décrit les missions du professeur principal

- Les membres de l'équipe pédagogique sont chargés du suivi individuel, de l'information et de l'orientation des élèves. Dans ce cadre, le-la professeur-e principal-e assure la coordination de l'équipe.
- Le-la professeur-e principal-e fait régulièrement la synthèse de la situation de l'élève en y associant le-la conseiller-ère d'orientation-psychologue, le-la conseiller-ère principal-e d'éducation, l'élève et sa famille, éventuellement le-la médecin scolaire, l'infirmier-ère, l'assistant-e de service social.
- La synthèse des résultats obtenus par l'élève est présentée au conseil de classe, elle sera utile à la formulation des avis d'orientation.
- Le-la professeur-e principal-e est chargé-e de proposer à l'élève les objectifs pédagogiques et les moyens permettant l'élaboration de son projet personnel.
- Le-la professeur-e principal-e a une responsabilité particulière dans le suivi, l'information et la préparation de l'orientation des élèves. Il-elle contribue à la mise en œuvre du suivi continu des résultats scolaires et des actions d'information et d'aide à la préparation progressive des choix d'orientation.
- Le-la professeur-e principal-e concourt au développement du dialogue entre les enseignant-e-s, le-la conseiller-ère d'orientation-psychologue, les élèves et leurs parents.

LE RÔLE DU-DE LA PROFESSEUR-E PRINCIPAL-E DANS L'ORIENTATION DES ÉLÈVES

• Coordonner les actions éducatives d'orientation

Au collège, le-la professeur-e principal-e assure la coordination des actions dans le cadre du Parcours d'information, d'orientation et de découverte du monde économique et professionnel

Le parcours peut prendre appui sur les enseignements, les heures de vie de classe et intègre les dispositifs existants : séquence d'observation en milieu professionnel, option de découverte professionnelle, carrefours-métiers, interventions de professionnel-le-s ou d'élèves en classe, visites d'établissements, banc d'essais au LP ou au CFA...

Au lycée, le-la professeur-e principal-e assure la coordination des actions entreprises dans le cadre du Parcours d'information, d'orientation et de découverte du monde économique et professionnel et du projet d'accompagnement personnalisé

L'accompagnement personnalisé offre un cadre à la poursuite du Parcours d'information, d'orientation et de découverte du monde économique et professionnel.

Le volet «aide à l'orientation» de l'accompagnement personnalisé peut s'appuyer sur l'orientation active, la préparation à l'enseignement supérieur, la participation de représentant-e-s des différentes branches d'activité professionnelle, la découverte in situ des métiers, etc.

Le-la professeur-e principal-e travaille en étroite collaboration avec ses collègues de l'équipe éducative au sein de l'établissement : conseiller-ère d'orientation-psychologue, professeur-e documentaliste, conseiller-ère principal-e d'éducation.

• Accompagner les élèves dans leur choix d'orientation

Au collège, avec l'appui du-de la conseiller-ère d'orientation-psychologue, le-la professeur-e principal-e organise l'information sur les voies de formation et les procédures d'orientation.

Les élèves de 3e, 1re année de CAP, 2de professionnelle, 1res et terminales générale, technologique et professionnelle bénéficient d'un entretien personnalisé d'orientation mené par le-la professeur-e principal-e.

Tout au long de la procédure de préinscription, d'orientation active et d'admission post-bac, le-la professeur-e principal-e aide les lycéen-ne-s qui le demandent dans la démarche à entreprendre ou la constitution de dossiers.

• Assurer le suivi individuel des élèves et le dialogue avec les familles

Responsable du suivi et du bilan de chaque élève, le-la professeur-e principal-e recueille auprès de l'équipe éducative les informations nécessaires. Il-elle effectue régulièrement la synthèse des résultats présentés aux conseils de classe. Il-elle aide l'élève à se fixer des objectifs et à s'autoévaluer.

Dossier du professeur principal • • •

L'ENTRETIEN PERSONNALISÉ D'ORIENTATION

L'objectif de l'entretien personnalisé d'orientation est d'instaurer un dialogue entre le-la professeur-e principal-e, l'élève et de sa famille. Selon la période, l'entretien permet d'informer, de faire le point et d'aider à la prise de décisions. L'organisation des entretiens relève du-de la chef d'établissement qui l'intègre dans la mise en œuvre du parcours de découverte des métiers et des formations. Elle implique un travail en commun avec le centre d'information et d'orientation.

Le-la conseiller-ère d'orientation-psychologue réalise les entretiens d'orientation approfondis lorsque qu'une problématique plus complexe le justifie, notamment à la demande du-de la professeur-e principal-e ou à celle des élèves et de leurs parents. Les finalités de l'entretien personnalisé d'orientation sont différentes selon le niveau.

En troisième, l'entretien personnalisé d'orientation permet à l'enseignant-e de connaître les souhaits de l'élève et en retour de l'informer des conditions de réussite scolaire. L'entretien fixe les progrès nécessaires et les démarches utiles pour préparer la décision d'orientation et d'affectation. Il contribue à la synthèse des différentes étapes de découverte des métiers et des formations.

En première générale et technologique, son objectif est d'informer et surtout de sensibiliser le-la jeune aux différentes voies qui s'offrent à lui-elle et ainsi de l'aider à affiner le choix qu'il-elle sera amené-e à effectuer en classe terminale.

LE KIT DU PROFESSEUR PRINCIPAL
AU COLLÈGE ET AU LYCÉE

Les missions du-de la professeur-e principal-e, les procédures d'orientation, les différentes voies de formation, la préparation de l'orientation... A télécharger sur www.onisep.fr> espace pédagogique.

RESSOURCES

pour la mise en œuvre de l'entretien personnalisé d'orientation

«L'entretien personnalisé d'orientation : pourquoi, comment, où...» (CIO-IUFM-Onisep-SAIO, académie Nancy-Metz / janvier 2010, 48 pages). A télécharger sur :
www.onisep.fr>espace pédagogique>orientation> kit du professeur principal.

En première professionnelle, il est complété par une information sur les conditions d'accès aux STS et IUT, et des conditions d'insertion dans la vie professionnelle future.

En terminale, l'entretien personnalisé d'orientation accompagne chaque élève dans les procédures d'admission post-bac et dans le cadre de l'orientation active. En particulier, il prépare le conseil de classe qui porte avis et conseil sur les intentions d'orientation de l'élève.

En première année de CAP et en seconde professionnelle, l'entretien personnalisé d'orientation permet l'accueil dans le cycle professionnel et la présentation du champ professionnel particulier. Il permet de faire le point avec chacun-e sur les conditions concrètes de son affectation, et sur le vécu personnel de cette orientation.

Il permet aux enseignant-e-s de mieux connaître les élèves qu'ils-elles auront en charge, pour les aider à reprendre confiance en leurs capacités.

Il permet aussi de programmer des remédiations éducatives et pédagogiques sans attendre. Il est un élément essentiel dans la lutte contre le décrochage scolaire et les sorties sans qualification.

Source : http://eduscol.education.fr

LES HEURES DE VIE DE CLASSE

Les heures de vie de classe sont inscrites dans l'emploi du temps des élèves, à raison de 10 heures annuelles par classe, de la 6e à la terminale.

Objectifs : Globalement, elles ciblent l'amélioration de la communication dans l'établissement, l'optimisation de la réussite des élèves et la lutte contre toutes formes d'incivilité et de violence. Ce temps d'écoute et d'échange permet d'aborder des questions peu abordées dans les cours (problème d'actualités, de société, de citoyenneté, etc.).

Acteurs : Le-la professeur-e principal-e en assure l'organisation et en a la responsabilité. D'autres adultes sont appelés à intervenir : les enseignant-e-s, le-la CPE, l'infirmier-ère ou le-la médecin scolaire, l'assistant-e social-e, le-la COP, le-la documentaliste, des représentant-e-s de métiers et d'associations diverses, etc. Au lycée, elles peuvent être animées par les lycéen-ne-s.

Exemple au collège :

- Comment organiser sa vie au collège ?
- Dialogue autour du règlement intérieur
- Réflexion sur les méthodes de travail
- Préparation aux élections de délégué-e-s de classe
- Utilisation du webclasseur orientation et projet personnel d'orientation de chaque élève
- Débat sur les drogues et la toxicomanie, la violence, la contraception, etc.

POUR ALLER PLUS LOIN

✓ **«Professeur principal - animer les heures de vie de classe»**, Arnaud Dubois et Muriel Wehrung (CRDP Amiens, édition actualisée en 2009)
✓ **«Des heures de vie de classe, pour quoi faire ?»**, Dossier hors-série numérique des Cahiers pédagogiques, coordonné par Régis Guyon et florence CASTINCAUD, 2007
✓ **«Et la vie de classe ?»** Echanger n°70, CRDP des Pays de la Loire – Nantes 2005

RESSOURCES EN LIGNE

✓ www2.cndp.fr/journal6e/sommaire.htm
✓ www.sceren.fr/actualites/question/citoyennete/presentation.htm
✓ http://oniseptv.onisep.fr (vidéo de présentation de l'heure de vie de classe au collège)

LE PROFESSEUR PRINCIPAL & LES

DISPOSITIFS D'ACCOMPAGNEMENT & DE SOUTIEN

AU COLLÈGE

L'accompagnement personnalisé en 6e

Il s'adresse à tous les élèves de 6ème et concerne en priorité les élèves éprouvant des difficultés, souvent installées de longue date. Il comprend un travail sur les capacités de base (français, mathématiques, langues vivantes) et des projets individuels ou collectifs pour permettre aux élèves d'améliorer leur expression et communication orales et écrites. Les deux heures hebdomadaires qui lui sont consacrées dans chaque classe peuvent être annualisées.

Eduscol met en ligne des fiches pédagogiques comprenant des séquences de diagnostic et de prise en charge des difficultés en français et en mathématiques. Deux vidéos illustrent la mise en place de cet accompagnement.

•http://eduscol.education.fr/pid26550/ressources-pour-accompagnement-personnalise-sixieme.html
• Circulaire n°2011-118 du 27 juillet 2011, BO n°31 du 1er septembre 2011.

L'accompagnement éducatif

L'accompagnement éducatif accueille les collégiens et les élèves des écoles élémentaires de l'éducation prioritaire qui le souhaitent. C"est une offre éducative complémentaire aux enseignements. D'une durée indicative de deux heures par jour, il est organisé tout au long de l'année, de préférence en fin de journée après la classe, quatre jours par semaine. Il est proposé gratuitement aux familles et encadré principalement par des enseignants et des assistants d'éducation.

L'aide aux devoirs représente 69% des activités offertes ; 19,8% pour les activités artistiques et culturelles ; 7,5% pour la pratique sportive et 3,7% pour les langues vivantes. Plus de 112 780 heures sont consacrées en collège à ce dispositif d'accueil après les cours encadré par 3855 intervenants (dont majoritairement à 69% des enseignants).

Même si les pratiques différent beaucoup d'un établissement à l'autre, le professeur principal doit être impliqué dans l'accompagnement éducatif. Il assure le suivi global des élèves volontaires, incite certains élèves à y participer, discute avec la classe de l'intérêt du dispositif, s'informe auprès des intervenants de l'AE sur l'attitude des bénéficiaires, afin de valoriser leurs efforts et leurs progrès.
• http.eduscol.education.fr /Socle commun-Ecole-Collège : textes de référence, repères pour la mise en œuvre, ressources académiques.

Les programmes personnalisés de réussite éducative

Un programme personnalisé de réussite éducative (PPRE) est un plan coordonné d'actions conçu pour répondre aux besoins des élèves qui risquent de ne pas maîtriser les connaissances et les compétences du socle commun.

- Il est proposé à l'école élémentaire et au collège.
- Il est élaboré par l'équipe pédagogique, discuté avec les parents et présenté à l'élève, souvent par le professeur principal.
- Le PPRE peut intervenir à tout moment de la scolarité en fonction des besoins de chaque élève.
- Il est temporaire : sa durée, quelques semaines le plus souvent, varie en fonction des difficultés scolaires rencontrées par l'élève et de ses progrès.
- Il se concentre prioritairement sur le français, les mathématiques et, au collège, sur la première langue vivante.
- Il fixe des objectifs précis en nombre limité. Il prévient l'aggravation des difficultés ou permet à l'élève de surmonter les obstacles à la poursuite de ses apprentissages.

Au terme du PPRE, l'enseignant avec le professeur principal, dresse un bilan pour décider de sa poursuite, de son interruption, de la révision de ses objectifs ou de l'introduction de nouvelles actions.

• http.eduscol.education.fr /Socle commun- Ecole-Collège : textes de référence, ressources nationales et académiques.
• A lire « Les PPRE, nouveau visage de l'aide individualisée », rubrique les hors-séries numériques, www.cahiers-pedagogiques.com

AU LYCÉE

L'accompagnement personnalisé

L'accompagnement personnalisé est un temps d'enseignement intégré à l'horaire de l'élève qui s'organise autour de trois activités principales :
- le soutien,
- l'approfondissement
- l'aide à l'orientation.

Il s'adresse à tous les élèves tout au long de leur scolarité au lycée. Il se déroule sur 72 heures annuelles, soit 2 heures par semaine en moyenne. C'est un temps d'enseignement distinct des heures de cours traditionnelles.

Il inclut plusieurs activités :
- un soutien aux élèves qui rencontrent des difficultés ;
- un approfondissement des connaissances ou une autre approche des disciplines étudiées ;
- une aide à l'orientation, qui s'appuie sur le parcours de découverte des métiers et des formations.

En classe de seconde, l'accompagnement personnalisé est en place depuis la rentrée 2010. Il aide les élèves à s'adapter aux exigences du lycée, à acquérir des méthodes de travail et à construire leur projet d'orientation.

Dossier du professeur principal • • •

En classe de première, depuis la rentrée 2011, l'accompagnement personnalisé favorise l'acquisition de compétences propres à chaque voie de formation. Il prépare les élèves à commencer à se projeter après le baccalauréat.

En classe terminale, depuis la rentrée 2012, les activités portent en priorité sur les enseignements spécifiques de chaque série, pour aider les élèves à se préparer aux méthodes de l'enseignement supérieur. Les élèves sont ainsi en mesure de finaliser leurs choix d'orientation.

• *Circulaire n°2010-013 du 29.01.2010*

Le tutorat

Le tutorat permet de mieux aider l'élève dans son projet d'orientation.

Un tuteur conseille et guide un élève volontaire, pendant toute sa scolarité au lycée.

Cette personne référente l'aide à construire son parcours de formation et d'orientation et le guide vers les ressources disponibles. Leur dialogue vise à créer les conditions qui permettent à l'élève de devenir autonome dans ses choix.

Le tutorat s'appuie sur les dispositifs existants et les complète :
- l'accompagnement personnalisé,
- le parcours de découverte des métiers et des formations (orientation active, entretiens personnalisés d'orientation, passeport orientation formation),
- les stages de remise à niveau et les stages passerelle.

Les enseignants, professeurs-documentalistes inclus, et les conseillers principaux d'éducation assurent le tutorat. Ils travaillent avec le professeur principal de l'élève et le conseiller d'orientation-psychologue.

• *http://eduscol/lycée et formation professionnelle/personnalisation des parcours au lycée*

AU LYCÉE PROFESSIONNEL

L'accompagnement personnalisé en baccalauréat professionnel

Depuis la rentrée scolaire 2009, les élèves de baccalauréat professionnel bénéficient d'un accompagnement personnalisé inclus dans leur emploi du temps. D'une durée globale de 210 h, il se répartit sur les 84 semaines du cycle de trois ans. Les enseignants des lycées professionnels assurent cet accompagnement.

Il permet d'individualiser le parcours de l'élève et répond à différents objectifs :
- améliorer le niveau des élèves dans les disciplines fondamentales (par exemple, la compréhension écrite et l'expression écrite en français) ;
- offrir une aide méthodologique (par exemple, l'apprentissage de la prise de notes et l'entraînement à des recherches documentaires) ;
- préparer une poursuite d'études, en approfondissant un champ disciplinaire (en mathématiques par exemple), en entraînant les élèves aux examens et aux concours et en les aidant à conforter leur projet professionnel.

• *http://eduscol.education.fr/lycée et formation professionnelle/rénovation de la voie professionnelle*

Ouvrage numérique «Accompagnement éducatif et personnalisé du collège au lycée»

L'ouvrage numérique du CRDP de Créteil «Accompagnement éducatif et personnalisé du collège au lycée» propose aux professeurs du second degré, aux assistants d'éducation, aux assistants pédagogiques et aux étudiants de master de les guider dans la mise en œuvre du dispositif d'accompagnement.
Le premier chapitre de l'ouvrage est consultable sur le site de la librairie du CNDP

http://www.sceren.com/cyber-librairie-cndp.aspx?l=accompagnement-educatif-et-personnalise&prod=620574.

Des ressources pour la mise en œuvre de l'accompagnement personnalisé au lycée

EDUSCOL propose un ensemble de ressources produites par le ministère ou les académies.
- des modules de plusieurs séquences : développer sa mémoire/techniques de mémorisation ; organisation/gestion du temps ; présentation du supérieur...
- des exemples d'organisation annuelle de l'accompagnement personnalisé : entretiens individualisés, préparation des conseils de classe...
- des fiches pour travailler sur l'évaluation des besoins des élèves, l'orientation, la pluridisciplinarité...

http://eduscol.education.fr/lycee et formation professionnelle, personnalisation des parcours au lycée

- «Comment l'élève apprend : quelques clés pour favoriser l'apprentissage», par Daniel Favre, professeur en sciences de l'éducation à l'Iufm de Montpellier.
- «L'évolution des politiques d'orientation : de l'orientation professionnelle à l'accompagnement personnalisé» par Joël Goyheneix, Igen.

On trouve aussi 2 exemples de mise en œuvre de l'AP : « Préparer son orientation en 2nde avec le tribunal des métiers de Saint-Quentin », CIO de St-Quentin et « Motiver les élèves : quelle cohérence entre AP et disciplines ? », lycée Pierre et Marie Curie de Nogent/Oise.

L'ÉLÈVE ET L'ORIENTATION
ACCOMPAGNER ET AGIR

Les attentes familiales, les expériences personnelles, les goûts et les préférences, les jugements des professeurs, les « modèles » qu'ils rencontrent dans leur entourage, les pairs qu'ils fréquentent, l'organisation du système scolaire, les discours publicitaires et médiatiques... jouent un rôle majeur dans la formation des projets d'avenir des jeunes.

QUELS SONT LES FACTEURS QUI INFLUENCENT LES CHOIX D'ORIENTATION DES JEUNES ?

1 Les facteurs structurels

L'orientation est d'abord cadrée par l'organisation des cursus et des filières qui va rendre nécessaire un choix à un moment de la scolarité.

Certains facteurs vont donc intervenir :

- le nombre de places limitées dans certaines spécialités : cela peut rendre l'accès à certaines filières difficile
- la composition sociale de l'établissement fréquenté : les demandes des jeunes sont sensibles à celles de leurs condisciples. Les jeunes de milieu populaire sont, à niveau scolaire comparable, plus ambitieux quand ils fréquentent un établissement où la composante sociale amène la majorité des élèves à envisager des études longues.
- le marché de l'emploi : il se caractérise, à un moment et dans un espace géographique donnés, par un éventail de professions inégales en volumes, en prestige, en rémunération, en pourcentage d'hommes et de femmes...

2 Les facteurs individuels

Les jeunes vont élaborer leur représentation du monde professionnel et vont estimer leurs potentialités à partir de ce qu'ils vivent au quotidien. Les valeurs, les goûts et les préférences se construisent au sein de la famille et plus largement dans un contexte social où existe tel ou tel critère de prestige, où domine telle ou telle valeur, où tel type de situation est plus ou moins répandu.

3 Les facteurs géographiques

Selon les académies, les poursuites d'études sont différentes.

Par exemple, au niveau de l'enseignement supérieur, il y a davantage de formations longues dans les «grosses académies» et de formations courtes dans les «petites».

Les académies méridionales comptent un nombre d'inscriptions plus important à l'université, avec des proportions de plus de 45% dans le Midi, à Strasbourg, Paris et outre-mer.

Les filières courtes (IUT et STS) «accueillent en moyenne 36% des nouveaux bacheliers, selon une géographie pratiquement inverse, à l'avantage cette fois de la France du Nord, hors région parisienne». «La capitale se distingue en revanche par un poids important des CPGE et «autres formations» (paramédicales et sociales, écoles d'ingénieurs ou établissements non rattachés aux universités)».

Source : Géographie de l'école n°10, mai 2011.

4 L'influence du genre

Les filles et les garçons accèdent en théorie aux mêmes études et pourtant leurs destinées scolaires ne sont pas identiques. Leurs orientations sont différentes, ce qui influence directement leur insertion professionnelle.

D'une série de bac à l'autre, les effectifs des filles et des garçons sont variables.

Les filles s'orientent à 62% vers l'enseignement général et technologique contre 52% des garçons qui choisissent davantage la voie pro (42% contre 31% des filles).

Après la 2nde générale et technologique, les filles font des choix d'orientation plus équilibrés que les garçons :

- **sur 100 filles, 67** s'orientent en 1re générale : **29 en S - 15 en L - 23 en ES.**
- **sur 100 garçons, 62** s'orientent en 1re générale : **40 en S - 5 en L - 17 en ES.**

Les filles représentent 45,2% des élèves de terminale S, mais elles ne sont plus qu'un tiers des étudiants en CPGE scientifiques, alors qu'elles représentent près de 74% des effectifs en CPGE littéraires.

De même pour les bacs technologiques, les filles sont essentiellement dans les spécialités tertiaires : 92,8% en ST2S et 56% en STG. Les garçons sont concentrés dans les spécialités industrielles (89,4% en STI).

RESSOURCES

L'orientation, c'est l'affaire de tous.

- **Tome 1 : Les enjeux**
  Coordonné par Dominique Odry, 2006, préface d'André Legrand
- **Tome 2 : Les pratiques**
  Coordonné par Dominique Odry, 2007.

Dossier du professeur principal • • •

5 L'influence de l'origine sociale

Dans l'ensemble des établissements du **second degré**, un élève sur trois est enfant d'ouvrier, de retraité ou de personne sans activité (37,1%). Cette proportion s'élève à plus d'un élève sur deux dans le second cycle professionnel (CAP, Bac pro, MC...) et sept sur dix dans l'enseignement adapté. Par contre, la part des élèves de milieu enseignant est proportionnellement plus élevée dans le second cycle général et beaucoup plus faible dans l'enseignement professionnel. Il en est de même pour les enfants de parents exerçant une profession libérale ou d'encadrement.

L'accès à **l'enseignement supérieur** ainsi que le choix de la filière sont eux aussi fortement liés à l'origine sociale. Les étudiants des catégories sociales les plus favorisées continuent à être fortement représentées au détriment de ceux des catégories sociales plus modestes : toutes formations confondues, 30,5% des étudiants ont des parents cadres supérieurs ou exerçant une profession libérale, 11,1% sont enfants d'ouvriers et 12,4% d'employés.

Les enfants de cadres supérieurs sont d'ailleurs plus nombreux dans les filières universitaires de santé et de droit (plus d'un tiers des effectifs), et les CPGE (plus de 50%).

En revanche, les enfants d'ouvriers et d'employés vont davantage dans les filières courtes : IUT, STS, écoles paramédicales et sociales, formations comptables non universitaires.

Les origines sociales pèsent donc toujours très lourd dans la balance et cela à âges, performances et trajectoires scolaires antérieures comparables.
Les enfants d'ouvriers se conforment davantage aux injonctions scolaires que leurs condisciples ayant des parents cadres.

Les familles des milieux populaires cherchent à limiter les risques et ne s'entêtent pas dans leur demande. Elles agissent davantage au coup par coup, par étapes. D'où leur attirance pour le bac professionnel ou les filières courtes du supérieur : BTS, DUT.
La tendance des conseils de classe à suivre la demande des familles entérine l'auto-sélection de certaines catégories sociales.

6 Les attentes familiales

Les parents projettent sur l'enfant des désirs inconscients. L'enfant va grandir, porteur des aspirations parentales, dépositaire de rôles qu'il acceptera ou non d'assumer. Chaque parent a un projet pour chacun de ses enfants. Celui-ci varie selon la place de l'enfant dans sa fratrie, le genre de l'enfant et l'histoire singulière familiale du parent. L'enfant va, soit se conformer à l'image projetée, soit se construire en opposition, être dans une logique de reproduction ou d'individualisation.

L'adolescent a besoin des attentes parentales pour grandir et se situer. Il peut être investi d'une mission qu'il va décliner à travers son choix professionnel ou bien délégué à l'accomplissement des désirs parentaux ou réparateur d'un de ses deux parents...

Le choix de sa carrière s'inscrira dans une dynamique familiale où le passé vécu par la famille est partie fondamentale, sorte d'héritage transmis, de représentations que les jeunes se font d'eux-mêmes, de leurs aptitudes à réussir un métier défini et des valeurs qui sont attribuées aux métiers.

C'est à la lecture des trajectoires familiales que l'on peut être saisi par la lisibilité manifeste des liens, d'autant que le projet parental, familial, pour l'adolescent est aussi un projet social, porteur des aspirations du milieu familial ou culturel qui favorise ou empêche sa réalisation.

En savoir plus

- **L'état de l'école n°21, novembre 2011**
- **Géographie de l'école n°10, mai 2011**
- **Repères et références statistiques sur les enseignements, la formation et la recherche, édition 2011**

http://vivresonmetier.nadoz.org

Un outil interactif pour les élèves de 3e et de lycée. Aide à lutter contre les stéréotypes sur les métiers et les formations

COMMENT INTERVENIR ?

Le professeur peut aider les adolescents qui s'interrogent sur leur choix d'avenir en leur permettant d'identifier les facteurs qui influencent l'orientation. Différentes activités, menées en lien avec le conseiller d'orientation-psychologue, peuvent permettre de les appréhender.

En voici quelques exemples :

- inciter les élèves à réaliser des enquêtes sur le devenir des «anciens» sortis les années précédentes.
- travailler sur les statistiques d'orientation de l'année précédente et sur les choix de spécialité de filières selon le sexe, l'origine sociale...
- initier les jeunes à la lecture des représentations télévisées ou filmées des rôles sociaux et professionnels : Quels métiers apparaissent fréquemment ? Quels sont les stéréotypes sous-jacents ?...
- faire travailler les élèves sur des parcours professionnels ou des portraits de professionnels pour en dégager les déterminants des choix d'orientation.
- permettre aux élèves de mieux s'évaluer : exercer les élèves à repérer leur progrès, à exprimer leurs difficultés, leurs questions, leurs besoins, à comprendre leurs démarches et à analyser leurs erreurs. C'est un moyen de développer leur autonomie et leur capacité à s'auto-évaluer, indispensables pour leur permettre d'être acteurs de leur orientation.

LE PARCOURS D'INFORMATION, D'ORIENTATION ET DE DÉCOUVERTE DU MONDE ÉCONOMIQUE ET PROFESSIONNEL

(EX PDMF)

Il concerne tous les élèves de la classe de cinquième aux classes terminales de lycées d'enseignement général et technologique et de lycée professionnel.

Les objectifs

- préparer et accompagner l'orientation tout au long de la scolarité,
- donner du sens aux enseignements disciplinaires et aux apprentissages et faire le lien avec l'orientation pour impliquer l'élève dans ses choix,
- créer une cohérence du parcours qui intègre les changements, les évolutions, les transitions,
- faciliter une meilleure connaissance des métiers et des formations pour développer la compétence à s'orienter.

Il doit permettre l'acquisition de connaissances, de capacités et d'aptitudes autour de trois dimensions:

- **la découverte des métiers**
- **la découverte des formations**
- **l'auto-évaluation et la connaissance de soi.**

Cette compétence se décline en trois sous-compétences dont « découvrir les métiers et les formations : envisager son orientation de façon éclairée, se familiariser avec l'environnement économique, les entreprises, les métiers et connaître les systèmes de formation et d'éducation.

AU COLLÈGE

A partir de la 5e, les élèves découvrent une palette de métiers, puis les voies de formation en 4e et une préparation positive de l'orientation en 3e. Le parcours intègre les dispositifs existants : séquences d'observation en milieu professionnel, option de découverte professionnelle, entretiens personnalisés d'orientation... Il propose des activités nouvelles : par exemple, chaque élève de 4e passe une journée dans un lycée ou un centre de formation d'apprenti-e-s.

Lien avec les programmes des collèges

Le parcours peut trouver sa place dans les différentes activités d'apprentissage. Tous les professeurs sont donc concernés et invités à intégrer le parcours dans leur enseignement. Ce n'est pas une discipline « autre ».
Le parcours participe à la validation du socle commun de connaissances et de compétences, en particulier de la compétence 7 « autonomie et initiative ».

AU LYCÉE

Le parcours doit assurer une transition réussie vers l'après-bac : poursuite des études ou insertion professionnelle (objectif majoritaire des bachelier-e-s professionnel-le-s).
Les entretiens personnalisés d'orientation, l'orientation active (voir fiche 20) font partie intégrante du parcours. Des activités nouvelles sont proposées : par exemple, chaque élève de 1re pourra passer une journée dans un établissement de formation. Les Journées du Futur Bachelier organisées par l'Académie d'Aix Marseille sont un moment fort du parcours.

L'accompagnement personnalisé offre désormais la possibilité de déployer les activités construites dans le cadre du parcours.

WEBCLASSEUR ORIENTATION

Le passeport orientation-formation est, pour chaque élève, l'instrument personnel pour garder trace de ses acquis, de ses expériences et découvertes. Il sert d'appui aux activités organisées dans le cadre de son parcours.

Monsieur Durant, professeur de mathématiques

En troisième, lors du cours de trigonométrie, je sors de la classe avec des élèves, et avec l'aide d'un rapporteur et d'un double mètre, on mesure la hauteur du collège, d'un arbre... cela permet de parler aux élèves du métier de géomètre. Avec les calculs d'aire et de volume entrent en scène les métiers de carreleur ou de maçon.

Les pourcentages servent pour les métiers du bâtiment (dosage du béton), mais aussi pour les cuisiniers (proportion des ingrédients pour préparer une recette). Pour tous les niveaux du collège, il est possible de rattacher les notions apprises en cours à leur mise en pratique dans différents métiers.

© Rectorat/SAIO - ONISEP

LE PILOTAGE

Le parcours de découverte des métiers et des formations s'appuie sur un cahier des charges académique. Il doit notamment définir les modalités de suivi et d'évaluation des dispositifs et prévoir les actions de formation des enseignant-e-s.
La programmation du parcours fait partie intégrante du projet d'établissement. Le parcours prend appui sur les partenariats établis avec les grandes fédérations professionnelles, les représentant-e-s des grandes entreprises ainsi qu'avec les chambres consulaires. Les parents sont associés.
En savoir plus :
http://eduscol.education.fr

UN EXEMPLE DE PDMF

Le CIO de Péronne et le collège de Montdidier dans la Somme ont bâti un parcours. Il concerne les niveaux 5e, 4e et 3e .
Pour chaque niveau, un livret, élaboré par la conseillère d'orientation-psychologue, propose des activités pédagogiques à faire en classe sur le thème de la découverte des métiers et/ou des formations.
L'objectif général est d'amener l'élève à mieux comprendre le fonctionnement institutionnel dans lequel il évolue (droits et devoirs de l'élève, procédures d'orientation, poursuites d'étude...) afin de l'aider à prendre sa place dans l'école, et à mieux connaître les possibilités qui lui sont offertes (en termes de savoirs acquis et d'orientation scolaire).
Dans ce parcours, il s'agit d'accompagner l'élève dans une réflexion sur sa scolarité et sur les enjeux de celle-ci au regard de son devenir. A cet égard, **les entretiens avec le-la conseiller-e d'orientation-psychologue** ont un rôle primordial à jouer car ils accompagnent l'élève vers une appropriation de ses choix, vers une mise en sens de ses désirs, condition même pour qu'il investisse sa scolarité.

En 5e, les exercices proposés aux élèves s'articulent autour de la signification sociale et la valeur anthropologique du travail. Voici les thèmes abordés :

- Qu'est-ce que l'école ? Pourquoi la société a-t-elle inventé l'école ? Les savoirs transmis (culture générale, savoir-faire, l'expérience d'être élève) ? Que faire de ces savoirs transmis par l'école?

- L'utilisation des apprentissages scolaires dans l'exercice des professions.

- Le lien entre le travail et les besoins individuels et collectifs (le sens du travail).

- Le travail et les inventions (ce que l'Homme a inventé pour développer ses capacités motrices et sensorielles, exemples de professions associées à ces créations, l'impact des inventions sur l'école)

- L'interdépendance des professions (l'importance de chaque professionnel).

Des outils pour vous aider :

- la circulaire du 11 juillet 2008, BO n°29 du 17 juillet 2008, disponible sur http://eduscol.education.fr, rubrique personnalisation des parcours.
- **« 15 repères pour la mise en œuvre du PDMF »**, téléchargeable sur http://eduscol.education.fr
- **«Au collège : le parcours de découverte des métiers et des formations»,** collection ressources, activités de classe, un document de l'Onisep diffusé dans les collèges.
- **« Un geste, des métiers»** un document de la Délégation régionale de l'Onisep Picardie et destiné aux équipes éducatives des collèges. Il permet, grâce à un ensemble de fiches décrivant des gestes professionnels, de faire découvrir aux élèves des métiers variés ou d'enrichir les représentations qu'ils peuvent en avoir. Diffusé dans les collèges et téléchargeable sur www.onisep.fr/amiens (outils pour les équipes éducatives).
- **« PDMF et réforme des lycées »** : un document élaboré par l'académie de Nancy-Metz, téléchargeable sur www.ac-nancy-metz.fr, rubrique publications.
- **Agroalimentaire et découverte des métiers**
- **Outils pour le PDMF** : fiches téléchargeables sur www.onisep.fr/amiens (outils pour les équipes éducatives).

...et retrouvez les activités de classes sur
www.onisep.fr
espace pédagogique

SCHEMA DES ETUDES

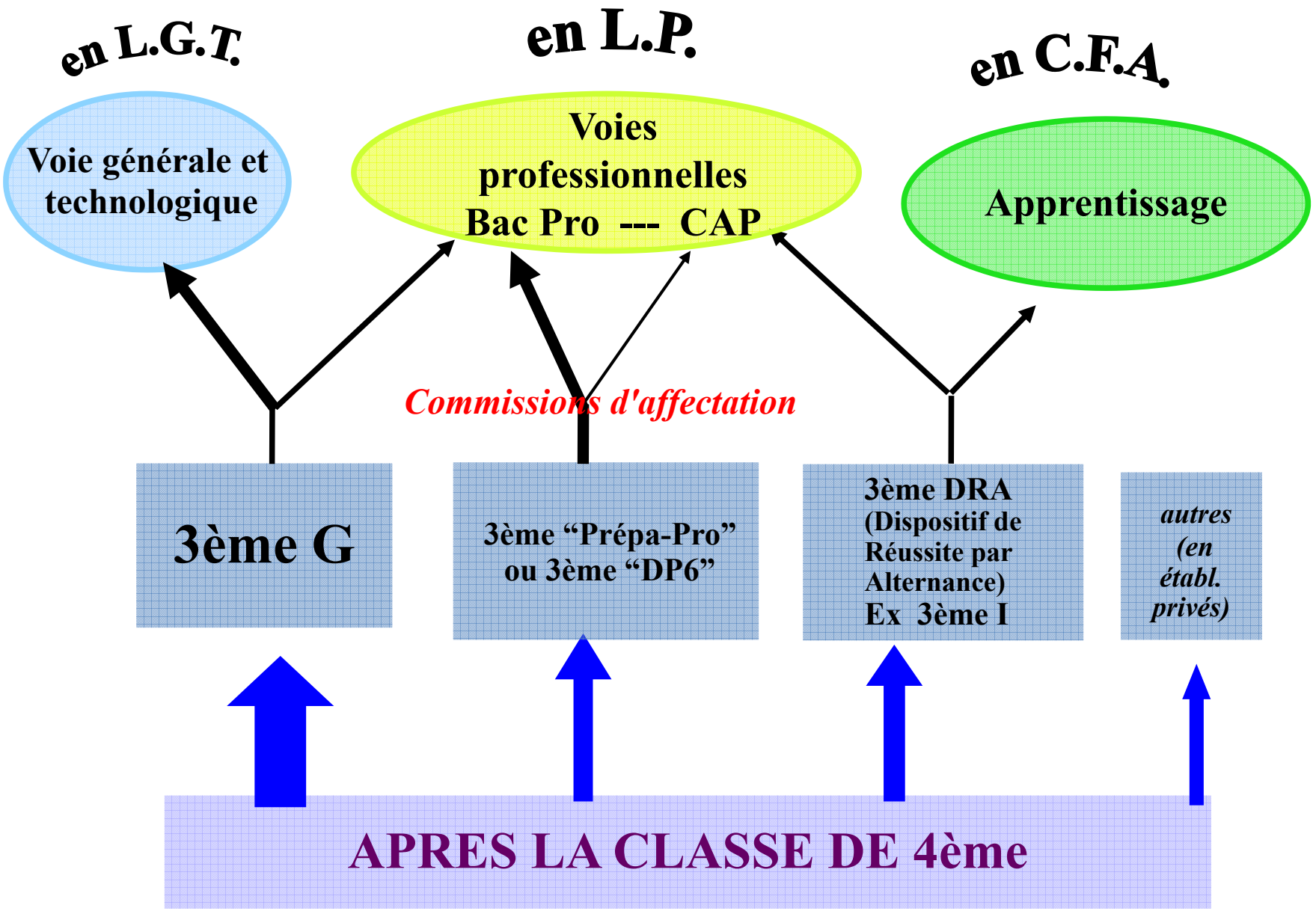
en L.G.T.
en L.P.
en C.F.A.
Voie générale et technologique
Voies professionnelles Bac Pro --- CAP
Apprentissage
Commissions d'affectation
3ème G
3ème "Prépa-Pro" ou 3ème "DP6"
3ème DRA (Dispositif de Réussite par Alternance) Ex 3ème I
autres (en établ. privés)
APRES LA CLASSE DE 4ème

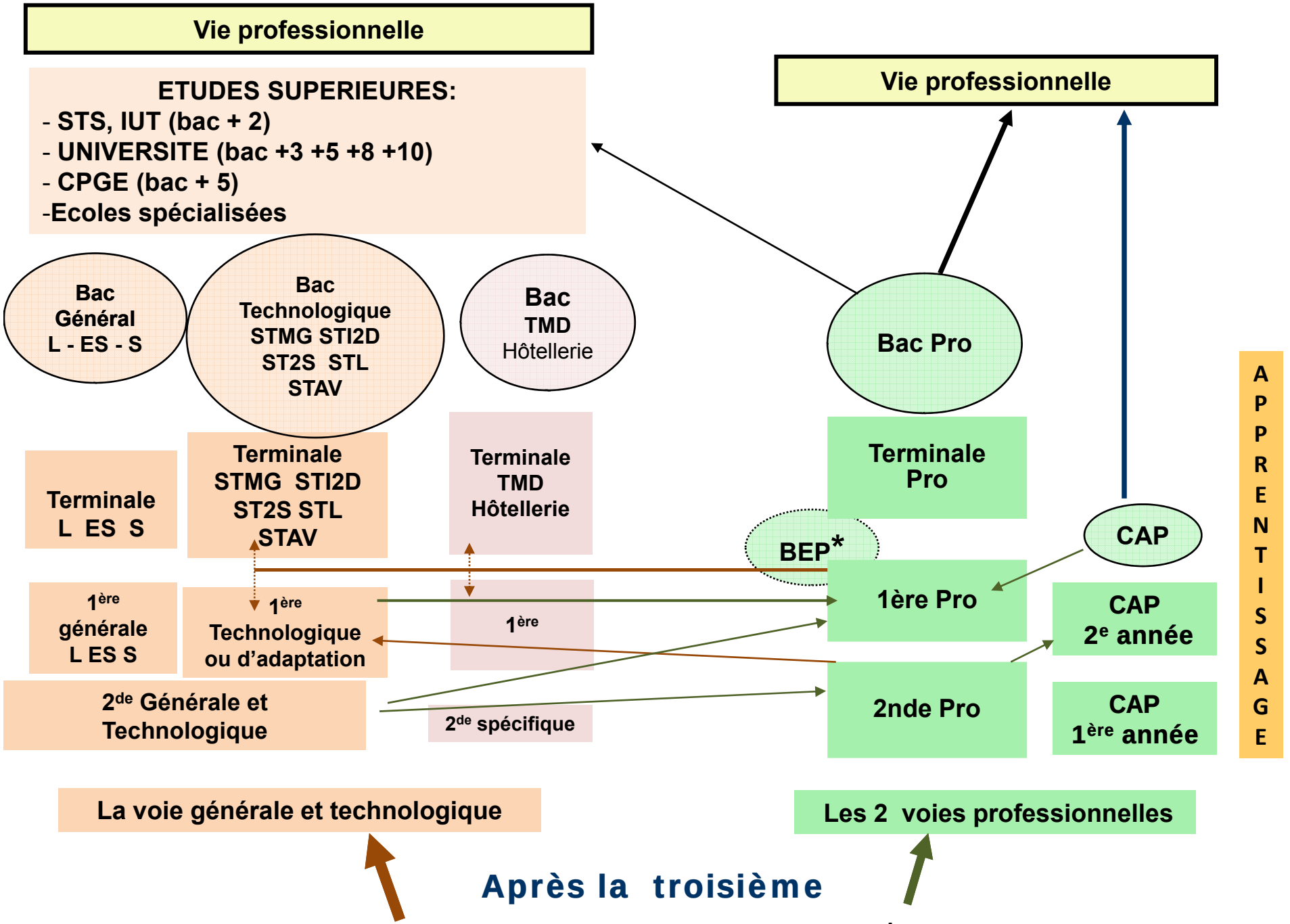
Vie professionnelle
ETUDES SUPERIEURES:
- STS, IUT (bac + 2)
- UNIVERSITE (bac +3 +5 +8 +10)
- CPGE (bac + 5)
-Ecoles spécialisées
Vie professionnelle
Bac Général L - ES - S
Bac Technologique STMG STI2D ST2S STL STAV
Bac TMD Hôtellerie
Bac Pro
Terminale L ES S
Terminale STMG STI2D ST2S STL STAV
Terminale TMD Hôtellerie
Terminale Pro
BEP*
CAP
1ère générale L ES S
1ère Technologique ou d'adaptation
1ère
1ère Pro
CAP 2e année
2de Générale et Technologique
2de spécifique
2nde Pro
CAP 1ère année
APPRENTISSAGE
La voie générale et technologique
Les 2 voies professionnelles
Après la troisième
* ou autre certification intermédiaire

La voie professionnelle en LP ou par l'apprentissage

Objectif de cette voie : préparer un diplôme (bac professionnel, CAP…) et apprendre un métier, en passant progressivement de l'école au monde du travail. Mais aussi vous permettre de poursuivre votre formation vers un niveau supérieur.

↘Cap sur le travail en équipe

La voie professionnelle privilégie le travail en petits groupes et en équipe, notamment en atelier, pour favoriser votre autonomie et rendre les relations avec les enseignants plus simples et plus directes.
Des projets collectifs (sportifs, artistiques, à caractère professionnel…) liés à vos centres d'intérêt permettront également ce travail à plusieurs.

↘Des enseignements généraux comme au collège

Élève (en lycée professionnel – LP) ou apprenti (en centre de formation d'apprentis – CFA), vous suivrez encore des enseignements généraux (français, maths, histoire-géo, langue étrangère…). Mais vous les verrez sous un jour nouveau : plus concrets et davantage en relation avec l'entreprise et ses métiers.

↘Des enseignements pro en atelier et en entreprise

Les journées de classe seront organisées différemment du collège. Une partie de votre temps se déroulera en atelier, en laboratoire ou en salle informatique (au lycée ou au CFA) pour y apprendre les techniques et les gestes professionnels à l'aide d'outils et de matériels spécifiques.
L'autre partie (de durée variable) se passera en entreprise pour vous confronter à des situations professionnelles en conditions réelles, découvrir le fonctionnement d'une entreprise…

INFO +

Handicap

Les élèves handicapés peuvent aussi se former par l'apprentissage. Dans leur cas, pas de limite d'âge, possibilité de prolonger la durée de leur contrat et de suivre un enseignement à distance s'ils ne peuvent pas fréquenter le CFA à cause de leur handicap.
Pour plus d'informations, www.onisep.fr/handicap, rubrique « Vers l'emploi / Se former / Apprentissage ».

↘Deux lieux de formation, un même objectif

Les diplômes professionnels peuvent tous se préparer en lycée professionnel (ou en établissement d'enseignement agricole) ou en CFA.
Point commun à ces deux lieux de formation : faire acquérir des connaissances et des savoir-faire dans un domaine professionnel, validés par un diplôme, et vous conduire de la formation à l'emploi.

↘Et pourquoi pas l'apprentissage ?

Du CAP au diplôme d'ingénieur, tous les diplômes peuvent se préparer en apprentissage. Le principe : suivre une formation alternée entre un CFA et une entreprise. Très souvent, le rythme est de 1 semaine en CFA et de 2 semaines chez l'employeur.
L'apprentissage s'adresse aux jeunes âgés de 16 ans (sauf dérogation) à 25 ans qui s'engagent à préparer un diplôme. Ils cherchent eux-mêmes une entreprise susceptible de les accueillir. Puis c'est l'entreprise qui les inscrit en CFA. Un contrat de travail rémunéré (entre 25 et 78 % du Smic selon l'âge et l'année du contrat), à durée déterminée, est signé par l'apprenti, l'employeur et le CFA, en vue de préparer un diplôme.
Certains secteurs sont plus ouverts aux apprentis préparant un CAP. D'autres recherchent plutôt des bacheliers pro préparant un BTS, par exemple.

Renseignez-vous auprès des chambres de métiers et de l'artisanat, des chambres de commerce et d'industrie, des chambres d'agriculture, www.education.gouv.fr/, rubrique « Lycée / Les voies de formation et diplômes / Se former par l'apprentissage » et www.portea.fr, rubrique « Formation / Voies d'accès aux diplômes et certifications / Apprentissage ». ■

© Brigitte Gilles de la Londe/Onisep

Le bac professionnel

Le bac professionnel offre une qualification reconnue sur le marché de l'emploi et répond à la demande des entreprises de la production et des services. L'enseignement s'appuie sur un métier et comprend des périodes de formation en entreprise. Il peut aussi permettre l'accès à l'enseignement supérieur, principalement en BTS.
Le parcours du bac pro se compose de :
- la 2de professionnelle ;
- la 1re professionnelle ;
- la terminale professionnelle.

La 2de pro vous permet d'aborder un champ professionnel (assez large) ou une filière (plus spécialisée). Elle commence à vous préparer à un bac pro précis que vous choisissez dès la fin de la classe de 3e. Il comprend :
- des enseignements généraux identiques pour tous les élèves, quelle que soit la spécialité de bac pro ;
- des enseignements professionnels et des enseignements généraux liés à la spécialité du bac pro, avec des différences selon que le bac pro relève du secteur de la production ou du secteur des services ;
- des périodes de formation en milieu professionnel (22 semaines réparties sur 3 ans) ;
- un accompagnement personnalisé : tout au long du parcours de bac pro, ce dispositif vous sera proposé en fonction de vos besoins et de vos projets personnels. Cet accompagnement personnalisé pourra prendre la forme d'une aide individualisée, d'un tutorat, d'un soutien, de modules de consolidation...

→ Enseignements et horaires en bac pro du secteur des services

Les élèves ayant opté pour les bacs pro Commerce - Comptabilité - Logistique - Secrétariat - Sécurité-prévention - Services de proximité et vie locale - Vente suivront un enseignement général de langue vivante 2 (LV2).

Enseignements professionnels et enseignements généraux liés à la spécialité	Horaires hebdomadaires moyens*
Enseignements professionnels	13 h 45 environ
Prévention-santé-environnement	1 h
Français et/ou maths et/ou langue vivante et/ou arts appliqués	1 h 45 environ
Enseignements généraux	
Français, histoire-géographie, éducation à la citoyenneté	4 h 30
Mathématiques	2 h environ
Langues vivantes (1 et 2)	4 h environ
Arts appliqués-cultures artistiques	1 h
EPS	2 h ou 3 h
Accompagnement personnalisé	2 h 30
Total horaires hebdomadaires	de 32 h 30 à 33 h 30

* Ces horaires, donnés à titre indicatif, peuvent varier d'un établissement et d'une année à l'autre.

→ Enseignements et horaires en bac pro du secteur de la production et spécialités proches

Sont concernés tous les bacs pro sauf ceux du secteur des services. Les élèves ayant opté pour ces bacs pro suivront un enseignement général de sciences physiques et chimiques.

Enseignements professionnels et enseignements généraux liés à la spécialité	Horaires hebdomadaires moyens*
Enseignements professionnels	13 h 45 environ
Économie-gestion	1 h
Prévention-santé-environnement	1 h
Français et/ou maths et/ou langue vivante et/ou sciences physiques et chimiques et/ou arts appliqués	1 h 45 environ
Enseignements généraux	
Français, histoire-géographie, éducation à la citoyenneté	4 h 30
Mathématiques, sciences physiques et chimiques	4 h environ
Langue vivante	2 h environ
Arts appliqués-cultures artistiques	1 h
EPS	2 h ou 3 h
Accompagnement personnalisé	2 h 30
Total horaires hebdomadaires	de 33 h 30 à 34 h 30

* Ces horaires, donnés à titre indicatif, peuvent varier d'un établissement et d'une année à l'autre.

Le bac professionnel agricole

Il comprend :
- des enseignements généraux (français, histoire-géographie, documentation, langue vivante, biologie-écologie, maths, physique-chimie, informatique, éducation socioculturelle, EPS) ;
- des enseignements professionnels (techniques professionnelles, sciences économiques) ;
- des enseignements à l'initiative des établissements ;
- un stage collectif pour l'éducation à la santé et au développement durable (1 semaine en 2de pro et 1 semaine sur le cycle terminal) ;
- des travaux pratiques renforcés (chantier école) ;
- une mise à niveau des élèves (1 semaine en 2de pro) ;
- des périodes de formation en milieu professionnel (18 à 22 semaines dont 4 à 6 semaines en 2de pro).

Pour connaître les enseignements et les horaires de la voie professionnelle agricole, rendez-vous sur www.agriculture.gouv.fr, rubrique « Enseignement agricole ».

▶▶▶

INFO +

L'entretien personnalisé d'orientation

Dès l'entrée en 2de professionnelle ou en 1re année de CAP, vous bénéficiez, autant que possible avec vos parents, d'un entretien personnalisé d'orientation. Son but : vous aider à atteindre vos objectifs et repérer au plus vite vos éventuelles difficultés.

▶▶▶

Le certificat d'aptitude professionnelle (agricole) - CAP/CAPA

Le CAP/CAPA se compose de 2 années d'études.

Avec plus de 200 spécialités, le CAP/CAPA est très apprécié des employeurs.
La formation vise l'acquisition de techniques précises pour apprendre un métier.

À noter : les CAP/CAPA se préparent soit par l'apprentissage, soit sous statut scolaire.
La formation en CAP/CAPA comporte :
- **des enseignements généraux** (français, maths-sciences, histoire-géo, langue vivante étrangère...), qui couvrent presque la moitié de l'emploi du temps hebdomadaire. Certains sont appliqués à des activités professionnelles, par exemple la biologie dans le domaine de la coiffure, ou les sciences physiques en électricité ;
- **des enseignements technologiques et professionnels** représentant un peu plus de la moitié de l'emploi du temps. Ils se déroulent sous forme de cours, de travaux pratiques (TP) et de travaux en atelier, en intérieur ou en extérieur, en fonction de la spécialité du CAP/CAPA ;
- **une période de formation en milieu professionnel** de 12 à 16 semaines (réparties sur 2 années) selon les spécialités.

→ Enseignements et horaires en 1re année de CAP

Enseignements obligatoires	Horaires hebdomadaires
Français, histoire-géo	3 h 30 ou 4 h(1)
Maths-sciences(2)	3 h 30 ou 4 h(1)
Langue vivante	2 h
Arts appliqués et cultures artistiques	2 h
EPS	2 h 30
Prévention, santé, environnement	1 h
Éducation civique, juridique et sociale	30 min
Enseignement technologique et professionnel	17 h ou 18 h
Aide individualisée(3)	1 h
Enseignements facultatifs	
Atelier d'expression artistique	2 h
Atelier d'EPS	2 h
Total horaires hebdomadaires	de 33 h à 38 h

(1) Horaires variables selon la spécialité.
(2) Sciences appliquées ou sciences physiques en fonction de la spécialité.
(3) Cet horaire est réservé à certains élèves en français et/ou en maths.

© Jérôme Pallé/Onisep

Un diplôme professionnel et après ?

→ Après un bac pro/bac pro agricole ou un CAP/CAPA

Bac pro et CAP/CAPA sont des diplômes d'insertion professionnelle. Néanmoins, vous pouvez aussi continuer à vous former.
Dans le cas d'une poursuite d'études après un CAP/CAPA, en préparant, par exemple, un second CAP, ou encore en intégrant une 1re professionnelle, voire une 1re techno... avec un excellent dossier.

La mention complémentaire (MC)

La MC se prépare en 1 an en lycée professionnel ou par l'apprentissage. Elle permet de se spécialiser dans un domaine précis et facilite l'insertion dans la vie active après un premier diplôme professionnel. Par exemple, après un bac pro commercialisation et services en restauration, possibilité de préparer une MC employé barman ou sommellerie ; après un CAP coiffure, une MC styliste-visagiste...

La formation complémentaire d'initiative locale (FCIL)

Répondant à des besoins locaux très précis, la FCIL a une durée de formation variable. Elle propose d'élargir ou d'approfondir ses compétences professionnelles, mais ne délivre pas de diplôme.

Le certificat de spécialisation agricole (CS)

Le CS permet aux titulaires d'un diplôme professionnel d'acquérir des compétences professionnelles complémentaires à leur diplôme par la voie de l'apprentissage en 1 an (jardinier de golf, par exemple). Il existe des CS accessibles après un CAPA, un bac pro ou un BTS agricole : responsable technico-commercial en agroéquipements, commercialisation des vins, utilisateur de chevaux attelés...

© Didier Gauducheau/Onisep

→ Après un CAP/CAPA

Le brevet professionnel (BP)

Le BP se prépare en 2 ans, principalement par apprentissage. Il met l'accent sur la maîtrise d'un métier (plombier, préparateur en pharmacie, libraire, éleveur, paysagiste…) et est exigé dans certaines professions pour s'installer à son compte. Par exemple, pour devenir fleuriste, coiffeur, pâtissier…

Le brevet professionnel agricole (BPA)

Diplôme national du ministère de l'Agriculture, le BPA se prépare par apprentissage, en 1 an après un CAP/CAPA (ou en 2 ans après la 3e). Il atteste d'une qualification professionnelle d'ouvrier qualifié dans le domaine agricole. Il existe 9 spécialités de BPA.

Le brevet des métiers d'art (BMA)

Le BMA se prépare en 2 ans après un CAP des métiers d'art, principalement par apprentissage. Il forme des spécialistes en conception, mise au point, fabrication, réparation d'objets (en joaillerie, reliure, verre, céramique, ébénisterie…) fabriqués en petites séries ou à l'unité.

Le brevet technique des métiers (BTM)

Le BTM se prépare en 2 ans. Il permet de devenir chef d'atelier dans une entreprise artisanale, ou chef de fabrication dans les services de la production et de la commercialisation.
Domaines professionnels concernés : métiers de bouche (chocolatier, glacier, pâtissier…), énergie-électricité, mécanique, bois-ameublement, photographie, agriculture, fleuristerie, paramédical… Le BTM est délivré par les chambres de métiers et de l'artisanat.

→ Après un bac pro/bac pro agricole

Le brevet de technicien supérieur/agricole (BTS/BTSA)

Préparé en 2 ans, en lycée ou par apprentissage, le BTS permet d'acquérir des compétences dans un domaine pointu (transport, électronique, édition, design…). L'obtention de la mention « bien » ou « très bien » à l'examen du bac permet l'entrée de droit dans un BTS du même domaine que le bac pro. Près de 19 % des bacheliers pro poursuivent en BTS.

Le diplôme des métiers d'art (DMA)

Accessible après un bac pro artisanat et métiers d'art ou un brevet de technicien arts appliqués, il forme des réalisateurs-concepteurs ou des artisans créateurs spécialisés en arts du bijou, de l'habitat, des arts graphiques, du cirque, du costume, du décor architectural, de l'horlogerie, de la lutherie, de la régie de spectacle et du cinéma. Il se prépare en 2 ans, en lycée ou par apprentissage.

Le diplôme universitaire de technologie (DUT)

Le DUT se prépare en 2 ans en institut universitaire de technologie (IUT) au cœur des universités. Il vise la polyvalence dans un domaine professionnel assez large pour s'adapter à une famille d'emplois. Quelques DUT se préparent par apprentissage, mais moins de 1 % des bacheliers pro poursuivent en DUT… ■

INFO +

Qu'est devenu le BEP ?

Depuis 2009, le brevet d'études professionnelles (BEP) est devenu une certification intermédiaire du cursus bac pro en 3 ans. C'est-à-dire que sa préparation est intégrée dans la formation du bac pro. Sa présentation est obligatoire pour les scolaires, facultative pour les apprentis. Les épreuves sont majoritairement évaluées en contrôle en cours de formation (CCF). En cas d'échec, il est possible de conserver le bénéfice de certaines unités pendant 5 ans, puis de repasser le BEP pour compléter ses unités.
Le BEP reste un diplôme national de niveau V inscrit au répertoire national des certifications professionnelles (RNCP).

Liste des bacs pro*

Accompagnement, soins et services à la personne, option A : à domicile ; option B : en structure
Accueil-relation clients et usagers
Aéronautique, options mécanicien systèmes avionique ; mécanicien systèmes cellule
Agencement de l'espace architectural
Agroéquipement
Aménagement et finition du bâtiment
Aménagements paysagers
Artisanat et métiers d'art, options arts de la pierre ; communication visuelle plurimédia ; ébéniste ; marchandisage visuel ; métiers de l'enseigne et de la signalétique ; tapisserie d'ameublement ; verrerie scientifique et technique
Bio-industries de transformation
Boucher-charcutier-traiteur
Boulanger-pâtissier
Commerce
Commercialisation et services en restauration
Conducteur transport routier marchandises
Conduite et gestion de l'exploitation agricole/ systèmes à dominante cultures
Conduite et gestion de l'exploitation agricole/ systèmes à dominante élevage
Conduite et gestion de l'exploitation agricole/vigne et vin
Conduite et gestion de l'entreprise hippique
Conduite et gestion des entreprises maritimes, options commerce ; pêche
Conduite et gestion d'une entreprise du secteur canin et félin
Construction des carrosseries
Cuisine
Cultures marines
Électromécanicien marine
Électrotechnique, énergie, équipements communicants
Environnement nucléaire
Esthétique, cosmétique, parfumerie
Étude et définition de produits industriels
Façonnage de produits imprimés, routage
Fonderie
Forêt
Gestion-administration
Gestion des milieux naturels et de la faune
Gestion des pollutions et protection de l'environnement
Hygiène, propreté, stérilisation
Interventions sur le patrimoine bâti
Laboratoire contrôle qualité
Logistique
Maintenance de véhicules automobiles, options voitures particulières ; véhicules industriels ; motocycles
Maintenance des équipements industriels
Maintenance des matériels, option A : agricoles ; option B : travaux publics et manutention ; option C : parcs et jardins
Maintenance nautique
Métiers de la mode - vêtements
Métiers du cuir, options chaussures ; maroquinerie
Métiers du pressing et de la blanchisserie
Microtechniques
Optique-lunetterie
Ouvrages du bâtiment : aluminium, verre et matériaux de synthèse
Ouvrages du bâtiment : métallerie
Perruquier-posticheur
Photographie
Pilote de ligne de production
Plastiques et composites
Poissonnier-écailler-traiteur
Procédés de la chimie, de l'eau et des papiers cartons
Production graphique
Production imprimée
Productions aquacoles
Productions horticoles
Productique mécanique, option décolletage
Prothèse dentaire
Réparation des carrosseries
Sécurité-prévention
Services aux personnes et aux territoires
Services de proximité et vie locale
Systèmes électroniques numériques
Technicien aérostructure
Technicien conseil-vente de produits de jardin
Technicien conseil-vente en alimentation, options produits alimentaires ; vins et spiritueux
Technicien conseil-vente en animalerie
Technicien constructeur bois
Technicien d'études du bâtiment, option A : études et économie ; option B : assistant en architecture
Technicien d'usinage
Technicien de fabrication bois et matériaux associés
Technicien de maintenance des systèmes énergétiques et climatiques
Technicien de scierie
Technicien du bâtiment : organisation et réalisation du gros œuvre
Technicien du froid et du conditionnement de l'air
Technicien en chaudronnerie industrielle
Technicien en expérimentation animale
Technicien en installation des systèmes énergétiques et climatiques
Technicien géomètre-topographe
Technicien menuisier-agenceur
Technicien modeleur
Technicien outilleur
Traitements de surfaces
Transport
Travaux publics
Vente (prospection, négociation, suivi de clientèle)

* Liste mise à jour au 08/10/2012.

Pour en savoir plus sur la voie professionnelle, ses formations et ses métiers

> consultez sans modération le nouveau service en ligne de l'Onisep

www.onisep.fr/Voie-Pro

MA VOIE PRO onisep TOUT SAVOIR SUR LA VOIE PROFESSIONNELLE

La voie générale

Viser l'université ou une grande école

Les programmes de cette voie vous dotent d'une solide culture générale, de bonnes capacités d'expression écrite et de méthodes de travail utiles pour suivre des études supérieures. L'université (hors IUT) représente le principal débouché des bacheliers généraux puisque 53 %* d'entre eux s'y inscrivent.

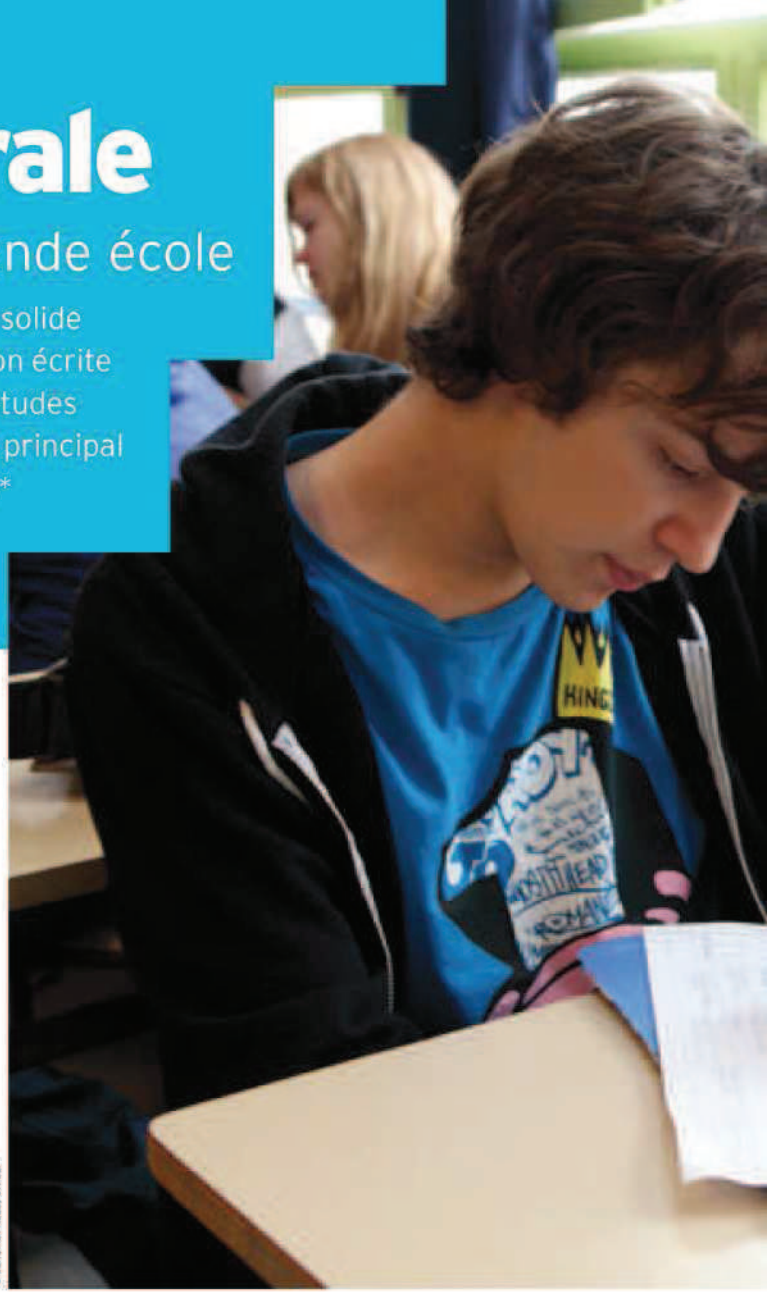

© JÉRÔME PALLÉ / ONISEP

↘ Les 3 séries et leurs points forts

Au sein de cette voie, vous choisissez une « série » en fonction de vos centres d'intérêt, des matières dominantes et des poursuites d'études que vous envisagez. On distingue 3 séries :

- **la série économique et sociale (ES),** centrée sur les sciences économiques et sociales. Les mathématiques, l'histoire-géographie et les langues vivantes y tiennent une place importante.

Cette série prépare plus particulièrement à des poursuites d'études dans les domaines de l'économie, de la gestion, du droit, des sciences politiques, du commerce ou encore des sciences humaines ;

- **la série littéraire (L),** essentiellement centrée sur les lettres et sciences humaines (français, littérature, philosophie, langues, histoire-géographie), éventuellement sur les arts. Elle permet de développer des compétences d'expression, de réflexion et d'imagination.

Cette série prépare surtout à des poursuites d'études dans le domaine des lettres, des langues, des sciences humaines, du droit et des arts ;

- **la série scientifique (S),** centrée sur les disciplines scientifiques (mathématiques, physique-chimie, sciences de la vie et de la Terre, sciences de l'ingénieur ou écologie, agronomie et territoires...). Elle développe des compétences scientifiques en s'appuyant notamment sur des démarches expérimentales.

Cette série prépare à des poursuites d'études dans les domaines des sciences et des technologies ou de la santé, à l'université ou en école d'ingénieurs.

↘ Les « profils » des séries générales

Au sein de chaque série se dégagent des « profils » d'études différents qui permettent d'affiner la dominante choisie. Par exemple : mathématiques, informatique et sciences du numérique en S ; sciences sociales et politiques, mathématiques en ES ; langues ou arts en L...

Le meilleur profil est celui qui permet d'accroître vos compétences dans une matière où vous vous sentez à l'aise et, du coup, d'obtenir votre bac dans les meilleures conditions !

Mais il faut aussi penser l'après bac. Le choix du profil renforce le poids d'une des disciplines majeures ou vous engage dans une nouvelle. Cet investissement personnel doit être en cohérence avec votre projet : choisir art en filière L est logique pour qui veut s'engager dans une licence d'arts plastiques.

↘ Après un bac général

Les choix de poursuites d'études sont diversifiés. Vous pouvez :

- **intégrer une filière universitaire** (droit, mathématiques, histoire, philosophie...) pour 3 à 5 années d'études.

En principe, un bachelier peut s'inscrire dans n'importe quelle filière. Mais, dans les faits, il est très difficile de réussir dans une filière scientifique, par exemple, quand on possède un bac L (même avec le profil mathématiques) ;

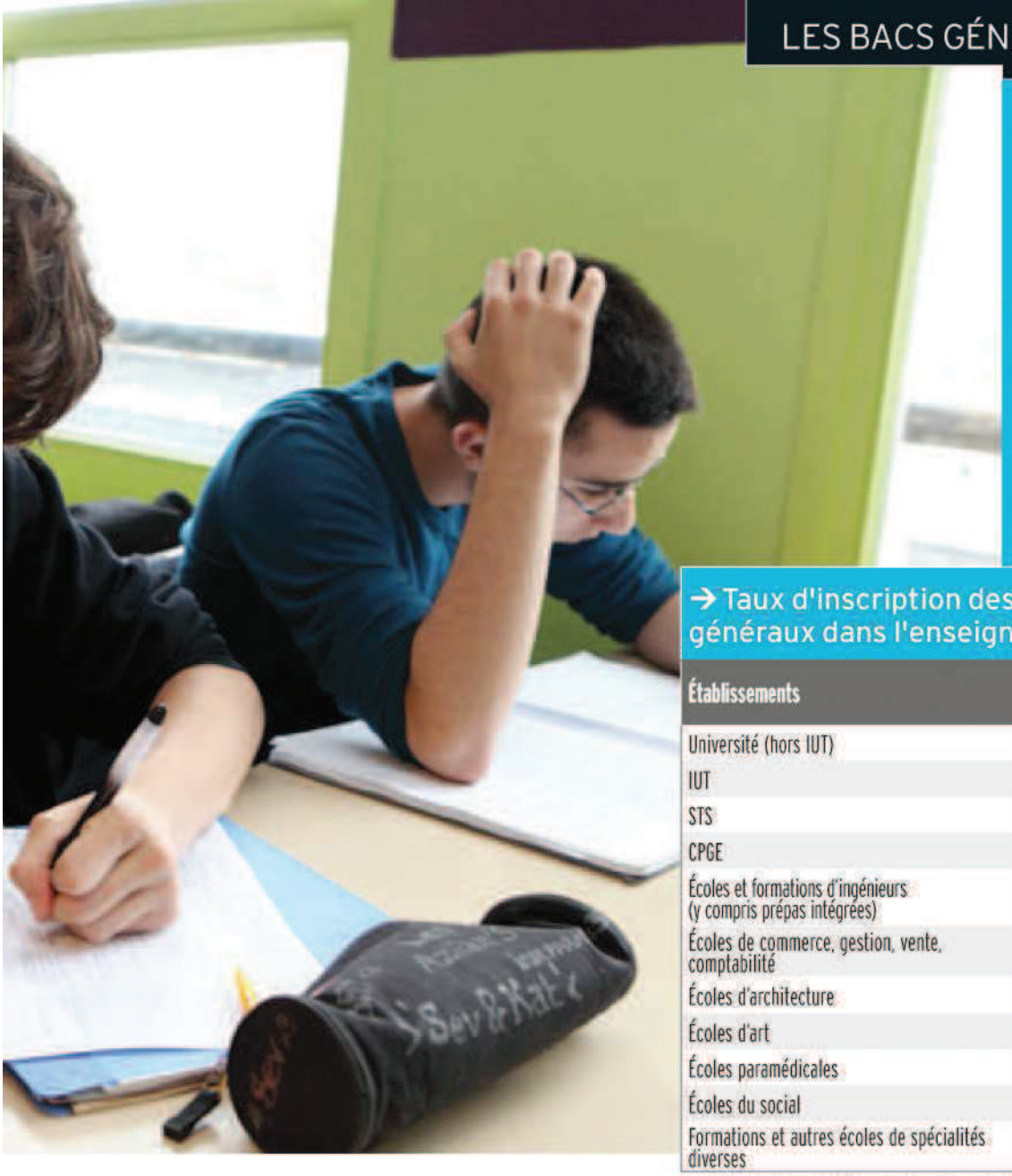

→ Taux d'inscription des bacheliers généraux dans l'enseignement supérieur

Établissements	Bac L	Bac ES	Bac S
Université (hors IUT)	65 %	50 %	49,5 %
IUT	2 %	12 %	12,5 %
STS	11 %	11 %	6,7 %
CPGE	8 %	6 %	19,3 %
Écoles et formations d'ingénieurs (y compris prépas intégrées)	0 %	0 %	5 %
Écoles de commerce, gestion, vente, comptabilité	0,7 %	5,3 %	1,8 %
Écoles d'architecture	0,2 %	0,3 %	1 %
Écoles d'art	4 %	1 %	0,7 %
Écoles paramédicales	0,5 %	1 %	1,2 %
Écoles du social	0,3 %	0,3 %	0 %
Formations et autres écoles de spécialités diverses	4 %	4,4 %	4 %

* Source : *Repères et références statistiques, 2012, bacheliers de la session 2011.*

- **intégrer une classe préparatoire** (scientifique, économique ou littéraire) pour préparer les concours d'entrée dans les grandes écoles d'ingénieurs, de commerce, dans les écoles normales supérieures (ENS) ou à Sciences Po ;
- **intégrer une école spécialisée** (dans le domaine du social, du paramédical, de la communication, du journalisme…) ou une école de commerce ou d'ingénieurs post-bac. Le recrutement se fait généralement sur concours pour 2 à 5 années d'études ;
- **choisir des études courtes à visée professionnalisante** en préparant un DUT, voire un BTS/BTSA qui se préparent en 2 ans après le bac. Pour l'accès en BTS/BTSA, les candidatures des bacheliers technologiques sont examinées en priorité. ■

→ Voir « Après le bac, les différentes poursuites d'études », page 30.

INFO +

Les enseignements de spécialité des bacs généraux

› **Bac S** (scientifique)
- Mathématiques
- Physique-chimie
- Sciences de la vie et de la Terre
- Informatique et sciences du numérique
- Écologie, agronomie et territoires (dans les lycées agricoles)

› **Bac ES** (économique et social)
- Mathématiques
- Sciences sociales et politiques
- Économie approfondie

› **Bac L** (littéraire)
- Arts
- Langues et cultures de l'Antiquité (latin, grec)
- Langues vivantes (LV3 ou langue vivante approfondie)
- Mathématiques
- Droit et grands enjeux du monde contemporain

La voie technologique

Poursuivre des études supérieures

Cette voie vous prépare, entre autres, à la poursuite d'études supérieures en 2 ou 3 ans après le bac. Si vous le souhaitez, vous pourrez poursuivre jusqu'à bac + 5. De fait, plus de 53 %* des bacheliers technologiques optent pour un BTS ou un DUT. 18 % se dirigent vers l'université, pourtant mal adaptée à leur profil. Les écoles spécialisées (paramédicales, notamment) attirent 6 % d'entre eux.

↘ Les 8 séries et leurs points forts

Les formations de la voie technologique sont organisées par grands domaines (industrie et développement durable, laboratoire, santé et social, design et arts appliqués, gestion et management, etc.). Dans toutes les séries, les enseignements technologiques sont privilégiés, principalement par le biais de projets et d'études de cas concrets.

Les enseignements généraux (français, histoire-géographie, langues...) vous permettent de consolider les savoirs fondamentaux en vous donnant des repères culturels et historiques.

• La série **sciences et technologies de l'industrie et du développement durable (STI2D)** s'adresse aux élèves qui veulent comprendre le fonctionnement des systèmes techniques de l'industrie, ou du quotidien, et qui veulent concevoir de nouveaux produits. Les enseignements de mathématiques et de physique-chimie sont en relation avec les problématiques industrielles. Cette série permet un large choix de poursuites d'études supérieures dans le domaine industriel en BTS et DUT, ou de poursuivre des études longues pour les plus motivés.

• La série **sciences et technologies de laboratoire (STL)** concerne les élèves qui s'intéressent aux manipulations en laboratoire et à l'étude des produits de la santé, de l'environnement, des bio-industries, des industries de la chimie... ainsi qu'aux matières scientifiques. Les travaux pratiques en laboratoire, la physique-chimie, la biologie, la biochimie et les sciences du vivant sont des matières prépondérantes. Cette série prépare à une poursuite d'études en BTS et DUT dans les domaines de la physique, de la chimie et de la biologie.

• La série **sciences et technologies du design et des arts appliqués (STD2A)** vise les élèves attirés par les applications de l'art (graphisme, mode, design...) et par la conception d'objets ou d'espaces. La discipline design et arts appliqués représente une part importante de l'emploi du temps. Cette série prépare à la poursuite d'études en BTS des arts appliqués et en diplôme des métiers d'art (DMA).

• La série **sciences et technologies de la santé et du social (ST2S)** s'adresse aux élèves intéressés par les relations humaines et le travail dans le domaine social et paramédical. La biologie et la physiopathologie, les sciences et techniques sanitaires et sociales... constituent les matières dominantes. Cette série prépare aux BTS du secteur paramédical et social, au DUT carrières sociales, ainsi qu'aux écoles paramédicales et sociales.

• La série **sciences et technologies du management et de la gestion (STMG)** est plus spécifiquement destinée aux élèves intéressés par les différents aspects de la gestion des organisations (planification, optimisation, prévision, décision...) dans ses grands domaines d'application : ressources humaines, systèmes d'information, finance et contrôle de gestion, marketing. Elle compose, avec l'enseignement général et l'enseignement technologique, une préparation à des poursuites d'études qui vont de bac + 2 (BTS ou DUT) à bac + 5 et au-delà (diplômes des écoles supérieures de commerce et de management, expertise comptable, universités).

• La série **sciences et technologies de l'agronomie et du vivant (STAV)** concerne les élèves des lycées agricoles attirés par la biologie, l'agriculture et l'environnement. La formation privilégie l'approche environnementale, alimentaire et agronomique. Cette série prépare aux brevets de technicien supérieur agricoles (BTSA) et aux spécialités de BTS et DUT en lien avec l'agroalimentaire et l'environnement.

• La série **techniques de la musique et de la danse (TMD)**, après une 2de spécifique, vise particulièrement les élèves qui pratiquent la danse ou un instrument et qui sont inscrits

→ Taux d'inscription des bacheliers technologiques dans l'enseignement supérieur

Établissements	Bac ST2S	Bac STG/STMG	Bac STL	Autres bacs techno(1)
Université (hors IUT)	21 %	22 %	18,3 %	9 %
IUT	1 %	9,4 %	14 %	2,3 %
STS	12 %	45 %	38 %	54 %
CPGE	0 %	1,5 %	3,3 %	0 %
Écoles et formations d'ingénieurs (y compris prépas intégrées)	0 %	0 %	0,4 %	0,4 %
Écoles de commerce, gestion, vente, comptabilité	0,1 %	1,3 %	1 %	0,4 %
Écoles de notariat	0 %	0,2 %	0 %	0 %
Écoles d'art	0 %	0,4 %	0 %	1,8 %
Écoles paramédicales	9,5 %	0,3 %	1,4 %	0,3 %
Écoles du social	1,7 %	0,1 %	0 %	0,1 %
Formations et autres écoles de spécialités diverses	1,2 %	2,7 %	1,4 %	0,7 %

(1) STAV, TMD, hôtellerie.
À noter : statistiques indisponibles pour les séries STI2D et STD2A (1re session de bac 2013).
* Source : *ministère de l'Éducation nationale, 2012, bacheliers de la session 2011.*

au conservatoire. Les options « instrument » ou « danse » occupent une part importante dans l'emploi du temps. Cette série prépare principalement aux études supérieures artistiques au conservatoire (sur concours) et à l'université. (musicologie, arts...).

- La série **hôtellerie**, après une 2de spécifique, est destinée aux élèves souhaitant exercer un métier dans le secteur de la restauration ou de l'hébergement. Les enseignements technologiques, principalement sous forme de travaux pratiques, dominent. Cette série prépare principalement aux BTS du secteur de l'hôtellerie-restauration et du tourisme.

↘ Les spécialités des séries technologiques

Chaque série de bac technologique (sauf les séries STD2A, ST2S et hôtellerie) offre la possibilité d'approfondir une discipline *(voir l'Info + ci-contre)*. Cette spécialité vous permet d'acquérir des concepts et des méthodes de travail spécifiques. Elle vous aide à préparer votre poursuite d'études dans l'enseignement supérieur.

↘ Après un bac techno

C'est dans les sections de techniciens supérieurs (STS) et les instituts universitaires de technologie (IUT) que les bacheliers technologiques se sentent le plus à l' aise. La nouvelle série STI2D, polyvalente, permet d'accéder à l'ensemble des formations industrielles de type BTS/BTSA ou DUT.

- **Les BTS et les DUT** (en 2 ans) offrent des spécialités en cohérence avec le bac obtenu. En BTS/BTSA, les dossiers des bacheliers technologiques sont examinés en priorité. Les candidats ayant obtenu la mention « bien » ou « très bien » sont admis de droit dans les spécialités de BTS/BTSA ou de DUT correspondant à leur profil de bac.
- **Les écoles spécialisées** (du secteur social, paramédical, du commerce et de la communication...) recrutent généralement sur concours (ou sur dossier).
- **Certaines classes préparatoires** aux grandes écoles (CPGE) sont réservées aux bacheliers STI2D, STL, STAV et STMG.
- Le taux de réussite des bacheliers technologiques **à l'université** est faible, y compris dans une filière comme le droit, souvent choisie par les bacheliers STMG. ■

→ *Voir « Après le bac, les différentes poursuites d'études », page 30.*

INFO +

Les spécialités des bacs technologiques

› **Bac STMG** (sciences et technologies du management et de la gestion)
- Ressources humaines et communication
- Mercatique
- Gestion et finance
- Systèmes d'information et de gestion

› **Bac STL** (sciences et technologies de laboratoire)
- Biotechnologies
- Sciences physiques et chimiques en laboratoire

› **Bac STI2D** (sciences et technologies de l'industrie et du développement durable)
- Architecture et construction
- Énergies et environnement
- Innovation technologique et éco-conception
- Systèmes d'information et numérique

› **Bac TMD** (techniques de la musique et de la danse)
- Instrument
- Danse

FICHES BAC 2013-2014
onisep TOUTE L'INFO SUR LES MÉTIERS ET LES FORMATIONS

APRÈS LE BAC STI2D

[Sciences et technologies de l'industrie et du développement durable]

Munis d'un solide bagage scientifique et technologique, les bacheliers STI2D ont accès à des études variées : BTS et DUT principalement, mais aussi classes prépa, écoles et université.

BTS-DUT

Les bacheliers STI2D peuvent opter pour un BTS ou un DUT d'un domaine proche ou complémentaire de leur spécialité. Accessibles sur dossier scolaire, ces diplômes associent, en 2 ans, cours théoriques, pratique professionnelle et stages sur le terrain. Reconnus sur le marché de l'emploi, ils permettent une insertion professionnelle rapide. Néanmoins, près d'un diplômé sur deux poursuit ses études, principalement en licence pro ou en école d'ingénieurs.

Les brevets de technicien supérieur (BTS)

Plus de la moitié des bacheliers STI2D préparent un BTS, en lycée ou en école. La polyvalence du bac STI2D donne dorénavant accès à l'ensemble des BTS industriels, quelle que soit la famille de métiers à laquelle ils se rattachent, mais aussi à certaines spécialités du paramédical :

- **Bâtiment, travaux publics, architecture** : agencement de l'environnement architectural ; aménagement-finition ; bâtiment ; charpente-couverture ; développement et réalisation bois ; enveloppe du bâtiment : façades-étanchéité ; études et économie de la construction ; géomètre-topographe (bon niveau en maths exigé) ; systèmes constructifs bois et habitat ; travaux publics.
- **Énergies et environnement** : conception et réalisation de systèmes automatiques ; contrôle des rayonnements ionisants et applications techniques de protection ; contrôle industriel et régulation automatique ; domotique ; électrotechnique ; environnement nucléaire ; fluides, énergies, environnements ; métiers des services à l'environnement...
- **Construction navale, ferroviaire et aéronautique, maintenance, matériaux, mécanique** : aéronautique ; assistance technique d'ingénieur (ATI) ; conception de produits industriels (CPI) ; conception et industrialisation en microtechniques ; conception et réalisation de carrosseries (CRC) ; conception et réalisation de systèmes automatiques (CRSA) ; conception et réalisation en chaudronnerie industrielle ; construction navale ; constructions métalliques ; développement et réalisation bois ; étude et réalisation d'outillages de mise en forme des matériaux (ERO) ; génie optique ; industrialisation des produits mécaniques ; industries céramiques ; industries du cuir-tannerie-mégisserie ; industries papetières ; industries plastiques ; maintenance industrielle (MI) ; maintenance et après-vente des engins de travaux publics et de manutention ; mise en forme des matériaux par forgeage ; moteurs à combustion interne ; productique textile ; techniques et services en matériels agricoles ; traitement des matériaux. À signaler également le BTSA génie des équipements agricoles.
- **Audiovisuel, électronique, informatique, télécoms et numérique** : communication et industries graphiques ; conception et réalisation de systèmes automatiques (CRSA) ; contrôle industriel et régulation automatique (CIRA) ; domotique ; métiers de l'audiovisuel ; services informatiques aux organisations (SIO) ; systè-

>>>

OÙ VONT LES BACHELIERS STI2D* ?

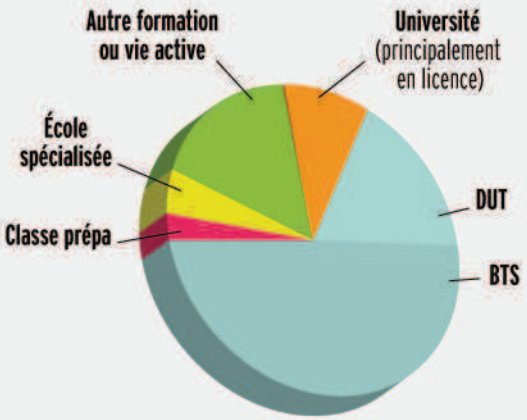

** Données portant sur les flux STI de la session 2012 (actuels STI2d et STD2a)*

Source : MESR-DGESIP-DGRI-SIES, 2013.

mes numériques option électronique et communications (ancien systèmes électroniques), et option informatique et réseaux (ancien informatique et réseaux pour l'industrie et les services techniques, IRIST).

- **Paramédical** : opticien-lunetier ; podo-orthésiste ; prothésiste-orthésiste. À noter : la formation se déroule sur 2 ans pour l'opticien-lunetier, mais sur 3 ans pour les BTS podo-orthésiste et prothésiste-orthésiste.
- **Commerce :** technico-commercial.

Les diplômes universitaires de technologie (DUT)

Un cinquième des bacheliers STI2D s'inscrivent en IUT (à l'université). Chaque DUT couvre un domaine professionnel assez large et permet de s'adapter à une famille d'emplois. Avec l'acquisition de compétences professionnelles multiples et une solide culture générale, le DUT vise la polyvalence. De nombreuses spécialités sont offertes : chimie option matériaux ; génie chimique, génie des procédés ; génie civil - construction durable ; génie électrique et informatique industrielle (GEII) ; génie industriel et maintenance (GIM) ; génie mécanique et productique (GMP) ; génie thermique et énergie (GTE) ; hygiène, sécurité, environnement; informatique ; mesures physiques (MP) ; packaging, emballage et conditionnement ; qualité, logistique industrielle et organisation (QLIO) ; réseaux et télécommunications (RT) ; science et génie des matériaux ; métiers du multimédia et de l'Internet ; statistique et informatique décisionnelle (STID).

À noter : le choix de la spécialité de terminale permet de préparer une poursuite d'études plus spécifiquement dans cette spécialité mais pas exclusivement. L'accès à d'autres formations supérieures après un bac STI2D est principalement fonction de la qualité du dossier présenté : notes et remarques des professeurs en 1re et terminale, lettre de motivation.

Écoles

Les bacheliers STI2D peuvent intégrer une école d'ingénieurs post-bac ou une école spécialisée en vue de préparer un diplôme professionnel. Recrutement sur concours.

Ingénieurs

- Une centaine d'écoles d'ingénieurs accueillent les élèves dès le bac pour les amener en **5 ans** au diplôme d'ingénieur. Sélection sur concours ou sur dossier. La priorité est donnée aux bacheliers S, mais les futurs bacheliers STI2D ont leurs chances. À noter, par exemple, le concours Geipi-Polytech STI2D-STL, qui donne accès à 20 écoles d'ingénieurs publiques, avec des spécialisations dans différents domaines.
- Il est conseillé de viser les **écoles à vocation industrielle**, les **universités de technologie** ou les **formations d'ingénieurs en partenariat** (FIP), qui proposent une alternance école/entreprise.
- Certaines **écoles généralistes** accueillent des bacheliers STI2D munis d'un bon dossier et/ou ayant obtenu une mention. Des cours de soutien, voire des programmes spécifiques, peuvent aussi être proposés pendant 1 ou 2 ans pour atteindre le niveau requis pour la spécialité visée dans l'école.
- Les **écoles supérieures d'ingénieurs des travaux de la construction** (ESITC) de Cachan et Metz ouvrent leurs portes aux bacheliers STI2D spécialité architecture et construction.
- Les **écoles d'ingénieurs en 3 ans** recrutent principalement à l'issue des prépas scientifiques. Néanmoins, elles proposent des accès (sur concours ou sur dossier) aux **titulaires d'un BTS ou d'un DUT,** qu'ils soient passés ou non par une **prépa ATS** (en 1 an post-bac + 2).

Autres écoles

Il existe des **écoles spécialisées** post-bac en électronique, réseaux, matériaux, mécanique, automobile.

Université

Moins de 10 % des bacheliers STI2D optent pour un parcours de type licence générale (3 ans), puis master (2 ans), souvent jugé long et théorique. Certains préfèrent rejoindre l'université après avoir validé un BTS ou un DUT pour y préparer une licence pro (1 an). Le domaine à privilégier est dans tous les cas celui des sciences industrielles.

En sciences, les universités proposent généralement un 1er semestre largement pluridisciplinaire qui permet à l'étudiant de consolider son choix ou de changer d'avis.

- Les bacheliers STI2D peuvent s'inscrire en licence générale de **sciences et technologies** s'ils ont un niveau solide en maths. Des **mises à niveau** sont parfois proposées.

>>>

Évolution des décisions d'orientation:

quelques chiffres

Fin 2nde GT: taux de redoublement et de réorientation

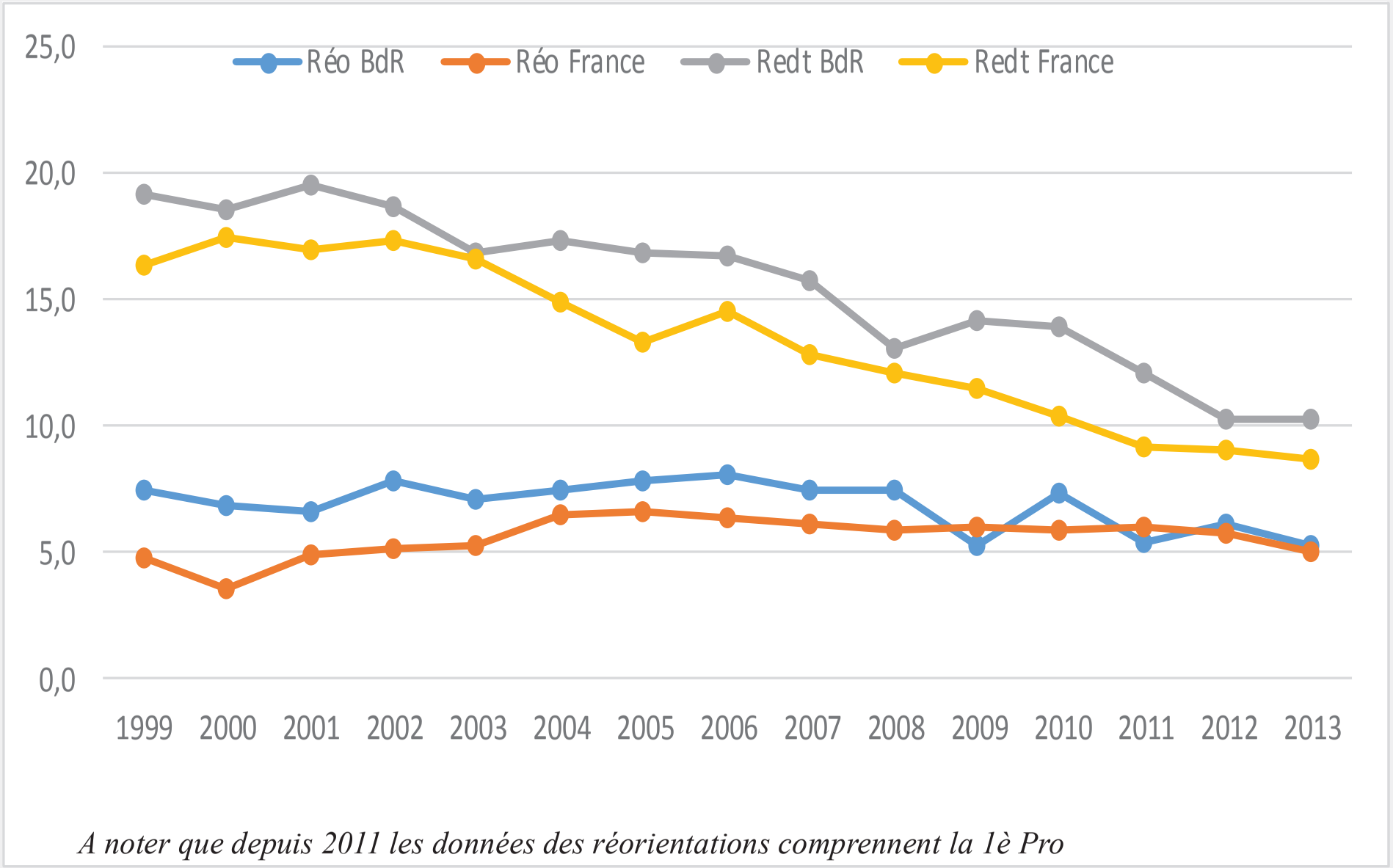

A noter que depuis 2011 les données des réorientations comprennent la 1è Pro

Décisions d'orientation en 1ère GT (toutes voies confondues)

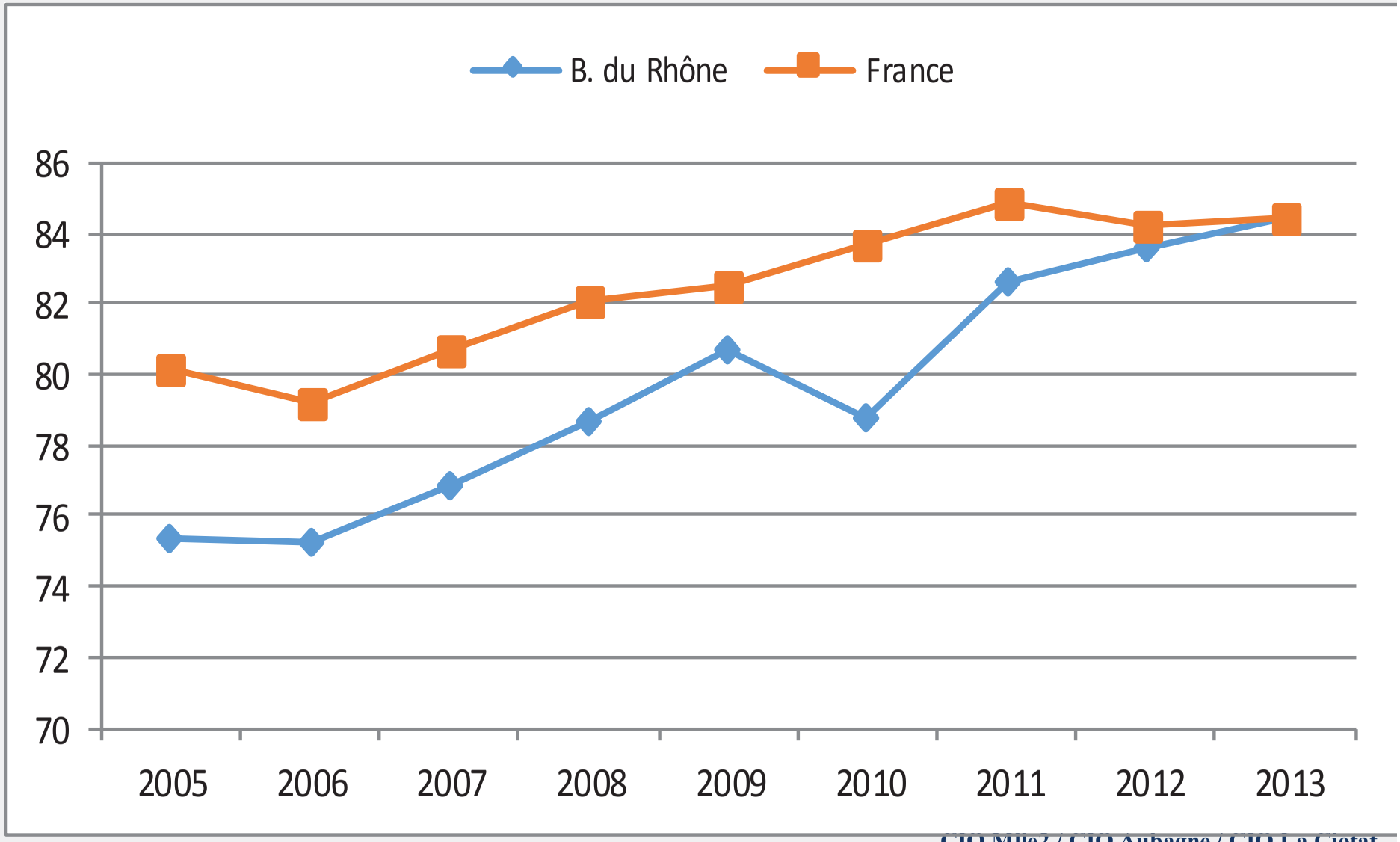

Décisions d'orientation selon le bac général

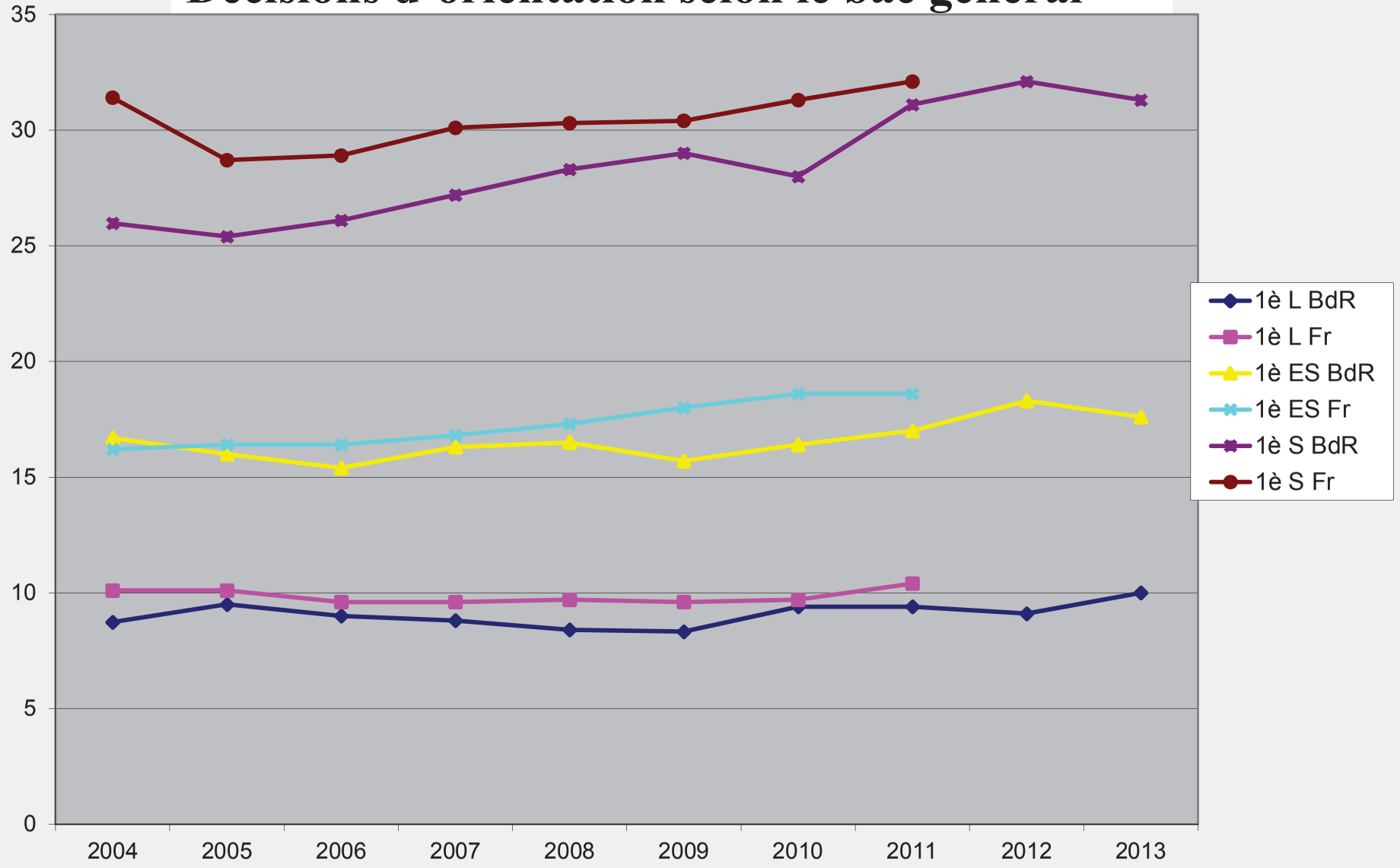

Décisions d'orientation selon le bac technologique

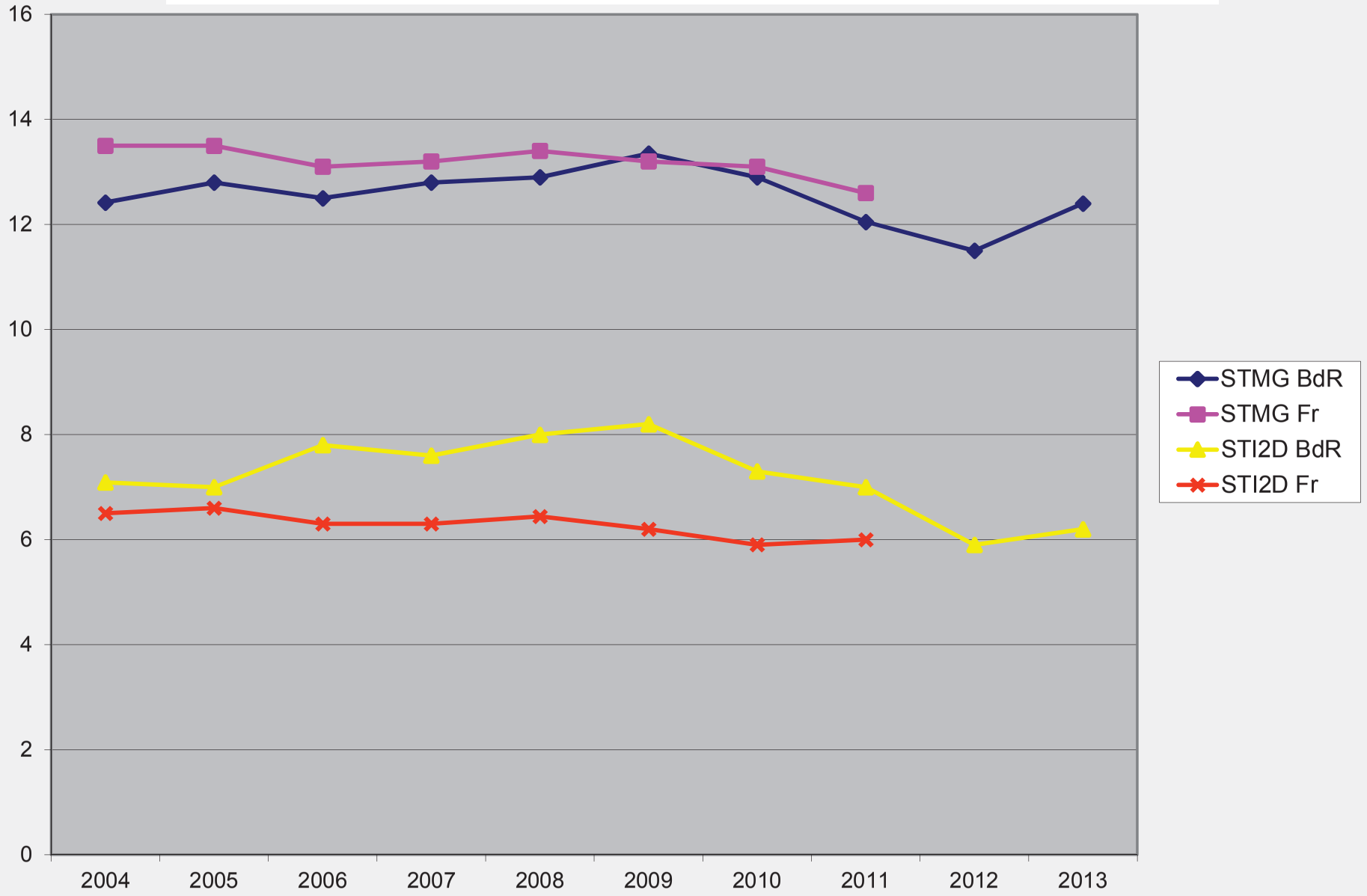

Répartition des décisions d'orientation après la 2nde GT (RIDDO – Académie 2013)

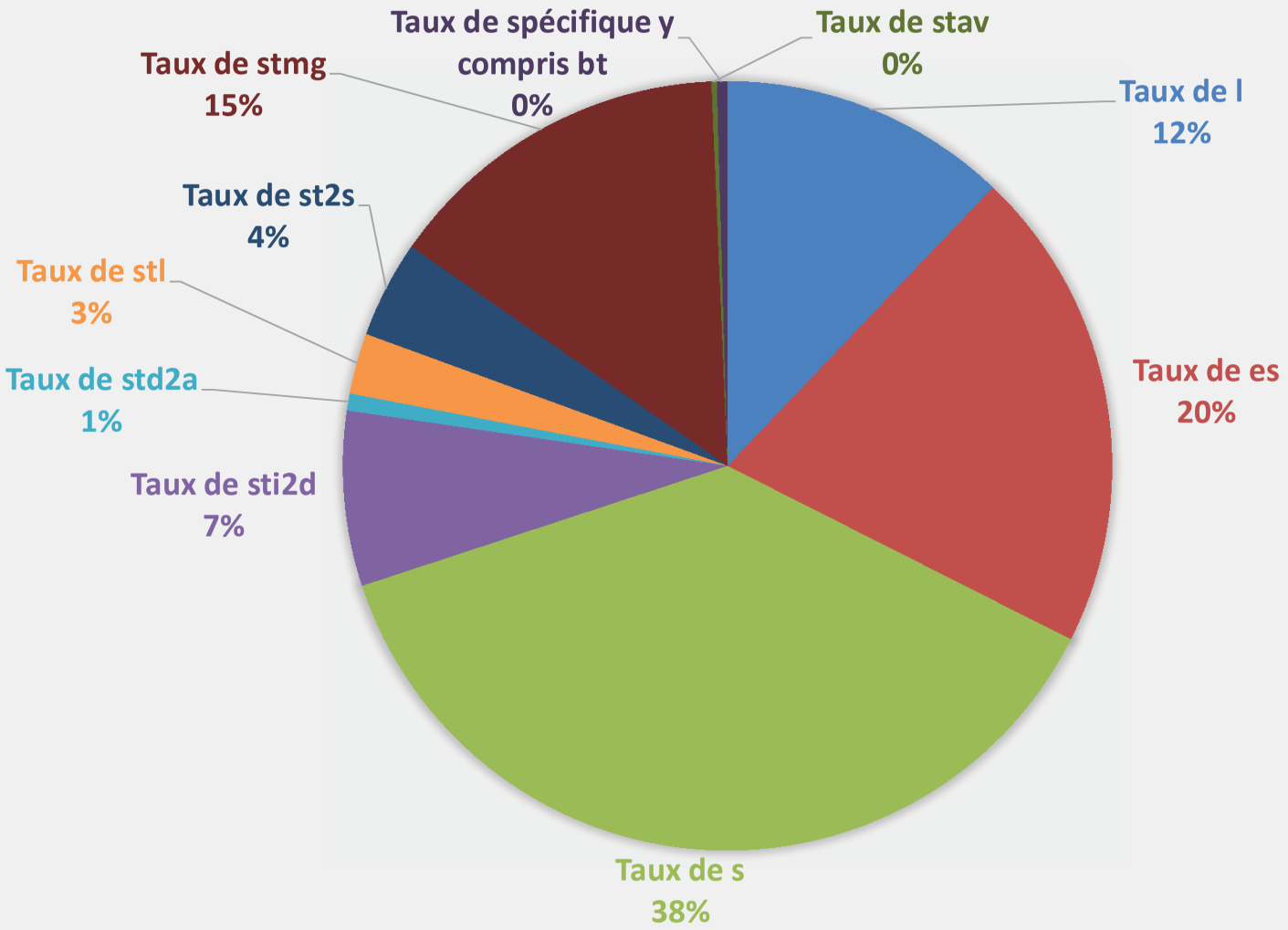

CIO Mlle2 / CIO Aubagne / CIO La Ciotat

Orientation Filles Garçons

Académie Aix Marseille 2012 - 2013

Orientation Filles/Garçons
Bac Généraux
Académie Aix-Marseille 2012-2013

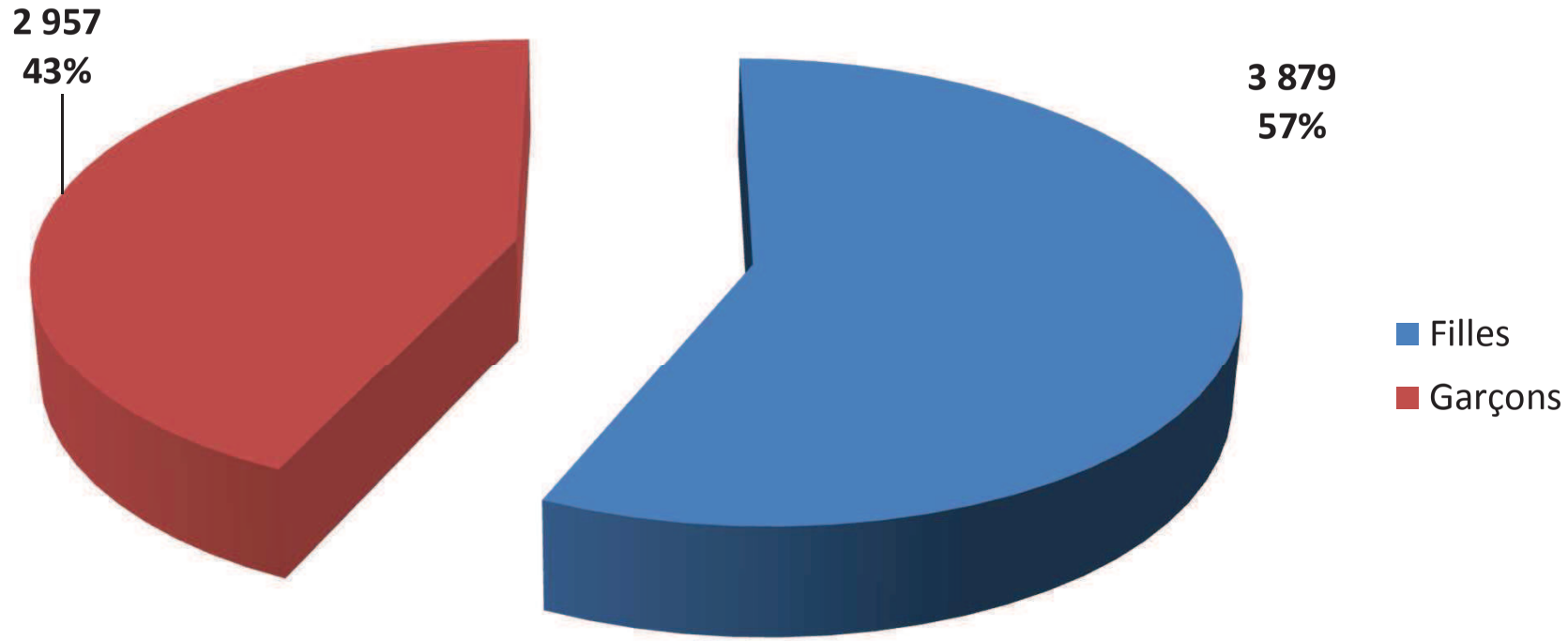

Orientation Filles/Garçons
Bacs Généraux - Répartition par série
Académie Aix-Marseille 2012-2013

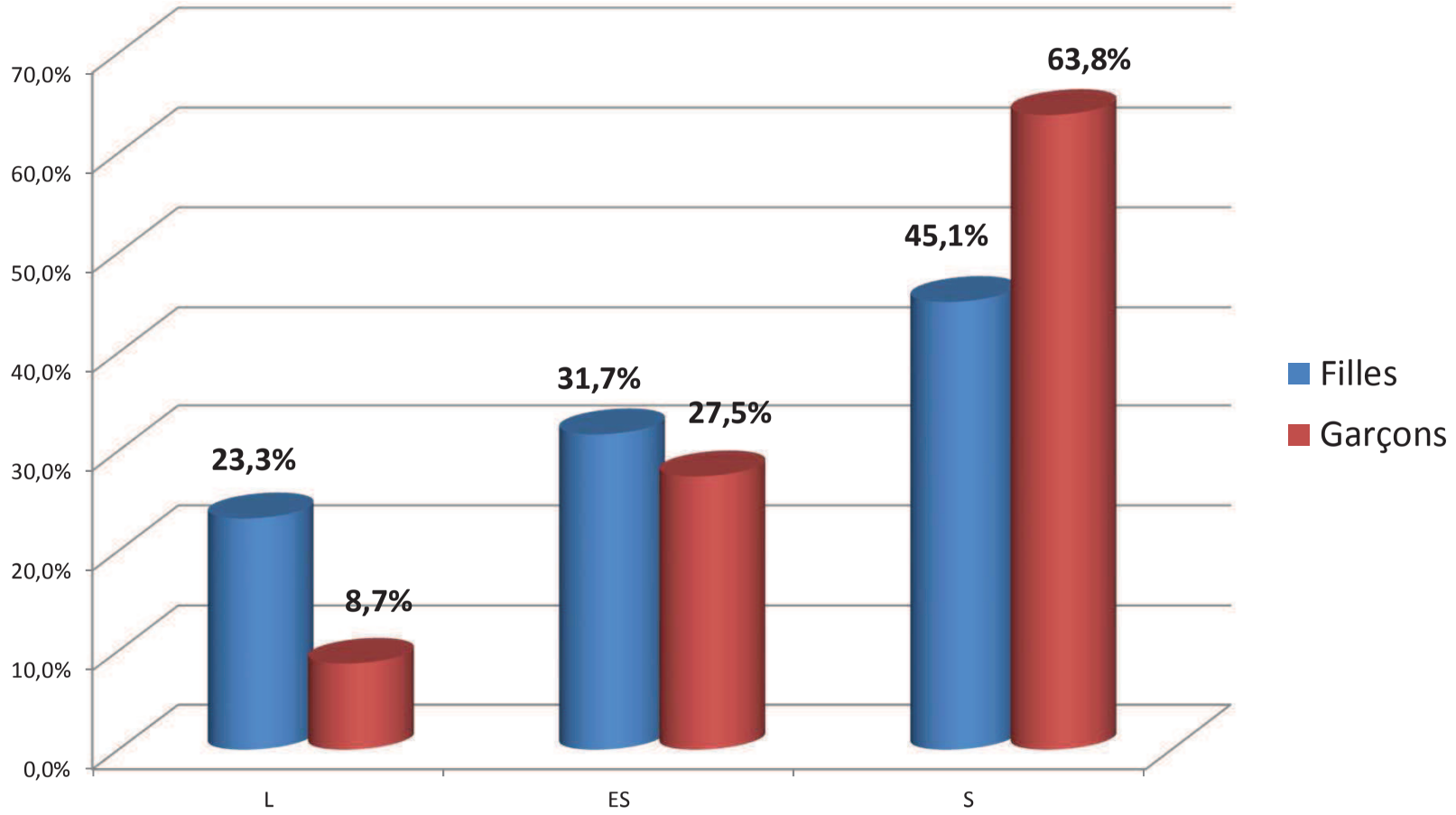

Orientation Filles/Garçons
Bacs Technologiques
Académie Aix-Marseille 2012-2013

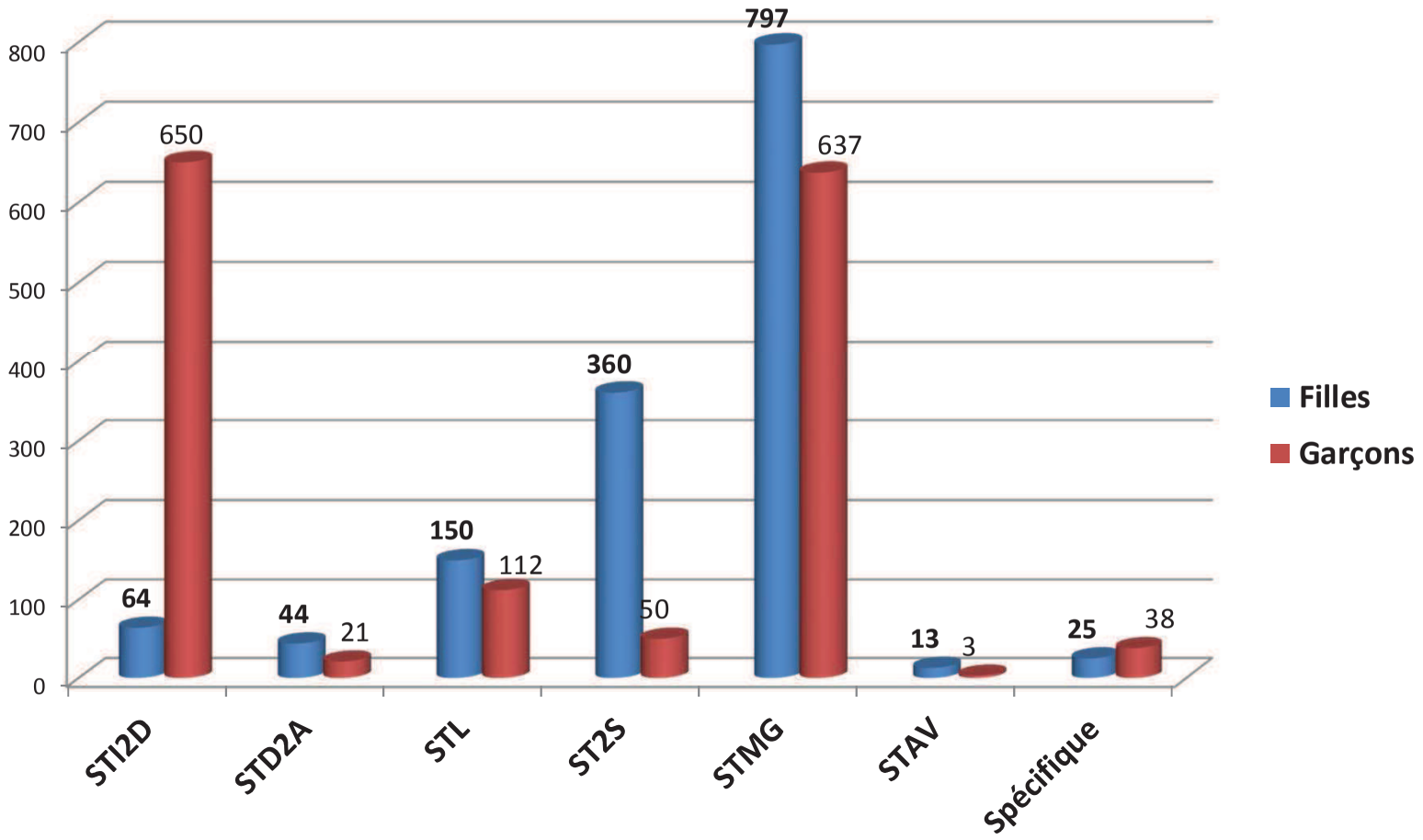

Les passerelles

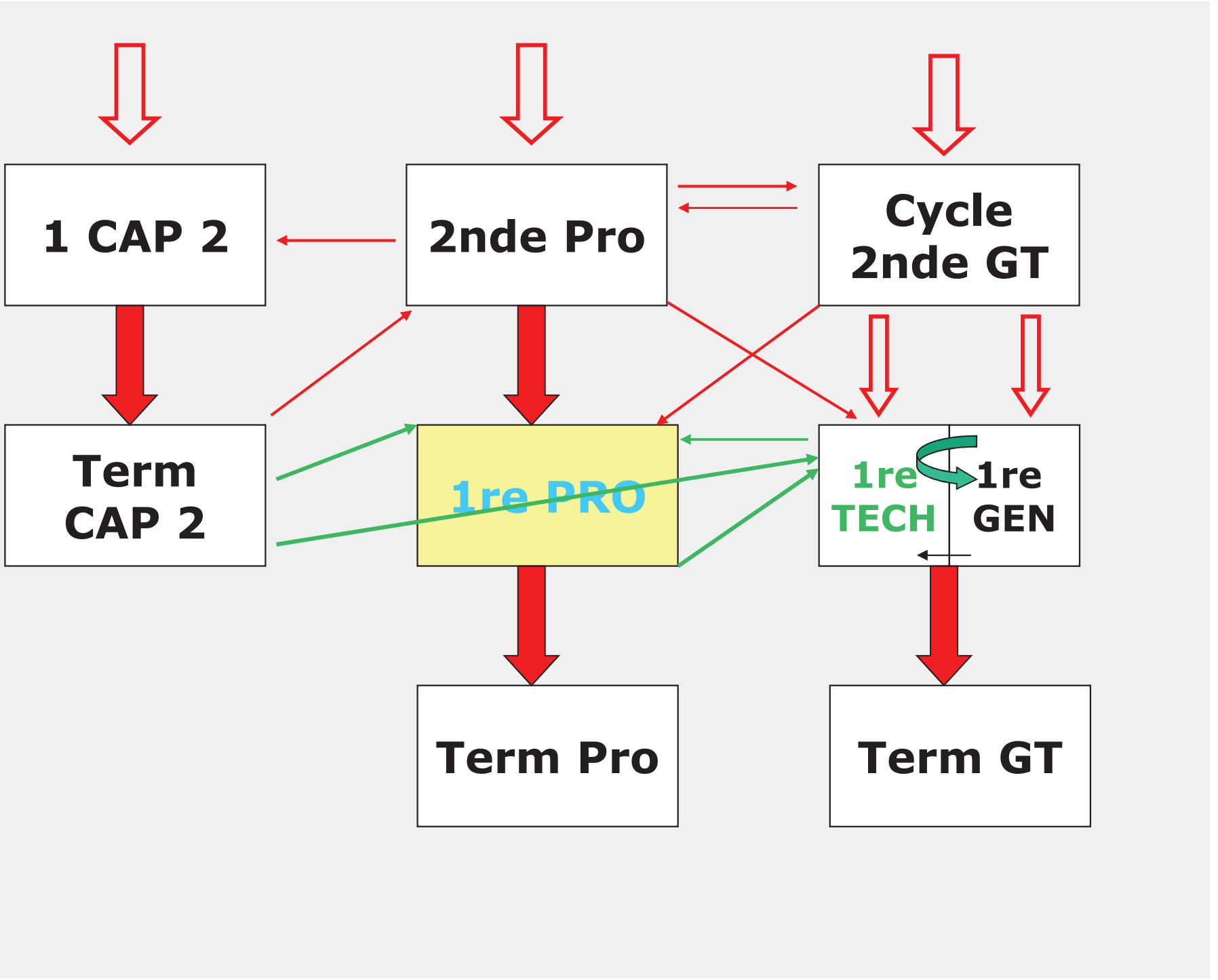
1 CAP 2
2nde Pro
Cycle
2nde GT
Term
CAP 2
1re PRO
1re
TECH
1re
GEN
Term Pro
Term GT

L’APRENTISSAGE

L'APPRENTISSAGE

LE CONTRAT D'APPRENTISSAGE	**- Le contrat d'apprentissage** se signe **entre le 1er juillet de l'année et le 30 novembre**. Il est prudent de chercher l'employeur dès mars-avril. Période d'essai durant les deux premiers mois. - **Entrer en apprentissage c'est signer** un contrat de travail particulier, établi entre l'employeur, le CFA et le représentant légal du jeune. Ce contrat détermine le CAP ou le Bac Pro préparés, les obligations de chacun (salaires, horaires, modalités de la formation). Sa durée est de 2 ans(CAP) ou 3 ans (Bac Pro). La famille continue à percevoir les allocations familiales. **- Choisir la voie de l'apprentissage procède d'un acte volontaire**.

CONTRAT D'APPRENTISSAGE & JEUNES DE NATIONALITE ETRANGERE

- ***Les jeunes originaires d'un pays de l'UE peuvent entrer en apprentissage sans formalité particulière.***
- ***Les ressortissants d'un pays n'appartenant pas à l'Union Européenne doivent :***
  - ***être titulaires d'une carte de séjour temporaire portant la mention « salarié ».***
  - ***être titulaires d'une carte de résident valide***
  - ***ou s'ils ont de 16 à 18 ans, présenter le récépissé d'une demande de titre de séjour***

LES DEROGATIONS D'AGE POUR ENTRER EN APPRENTISSAGE.

Vous avez moins de 16 ans et vous souhaitez entrer en apprentissage à la rentrée 2014 :

- Si vous avez atteint 16 ans entre le mois de septembre et le 31 décembre 2014, aucune dérogation n'est nécessaire, vous pouvez conclure un contrat d'apprentissage à compter du 1er juillet 2014.
- Si vous avez 15 ans avant le 01/07/2014 **et si** vous avez terminé la 3ème de collège, la dérogation vous sera accordée par le chef du dernier établissement scolaire fréquenté.
- Si vous avez 15 ans entre le 01/07/2014 et le 31/12/2014 et vous avez terminé une 3ème de collège ou une classe terminale de LP au 30 juin 2014 :
  Adressez la demande de dérogation à :
  L'Inspection Académique des Bouches du Rhône
  Bureau de la scolarité
  28 Bd Charles Nedelec

Pièces à fournir : - Lettre de demande avec votre adresse et coordonnées téléphoniques
- Bulletin scolaire du 3ème trimestre 2013-2014
- Copie du contrat d'apprentissage
- Lettre d'intention d'embauche de l'employeur

(Voir article L6222-1 du code du travail)

L'apprentissage en C.F.A. et autres structures

Ci-après, la liste des structures qui accueillent les jeunes en préparation directe du CAP et du Bac Pro par contrat d'apprentissage : CFA, L.P. et MFR.

CFA *Siège administratif*	▶ CAP et • **Bac Pro** Rentrée 2013
CFA Aix Valabre **Chemin du Moulin fort** **13120 Gardanne Cedex** **Tel : 04.42.58.46.41**	▶ Travaux paysagers (CAPA) • **Technicien conseil vente en animalerie** • **Technicien conseil vente en produits de jardin**
CFA de la Bourse du Travail **15 rue des convalescents** **13001 Marseille** **Tel : 04.91.90.78.53**	▶ Froid et climatisation ▶ Signalétique, enseigne, décors ▶ Préparation et réalisation d'ouvrages électriques • **Electrotechnique, énergie, équipements communicants** • **Optique lunetterie** • **Prothèse dentaire** • **Systèmes électroniques numériques**
CFA Antenne de la Bourse du Travail **26 rue Duverger** **13002 Marseille** **Tel : 04.91.56.19.38**	• **Artisanat et métiers d'art option communication visuelle plurimédia** • **Gestion administration**
CFA Antenne de la Bourse du Travail **10av.Roger Salengro** **13400 Aubagne** **Tel : 04.42.84.07.79**	▶ Décoration en céramique ▶ Modèles et moules céramiques ▶ Tournage en céramique
CFA Antenne de la Bourse du Travail **5 rue Emile Delacour** **13600 La Ciotat** **Tel : 04.42.08.48.30**	▶ Coiffure ▶ Employé de vente spécialisé options A et B * ▶ Préparation et réalisation d'ouvrages électriques Toiletteur canin (certificat) • **Commerce**
CFA de la Cité Technique **368 bd Henri Barnier** **13016 Marseille** **Tel : 04.91.46.05.40**	**Site Saint André** ▶ Maintenance des véhicules automobiles option véhicules industriels • **Maintenance de véhicules automobiles option véhicules industriels** • **Transport** • **Logistique** **Site Saint Henri** • Technicien du bâtiment :organisation et réalisation du gros œuvre

	Site Jacques Raynaud ▶ Agent de sécurité ▶ Monteur en isolation **Site UFA lycée Don Bosco** ▶ Constructeur d'ouvrage du bâtiment en aluminium, verre et matériaux de synthèse **Site UFA Saint-Elisabeth** ▶ Services hôteliers
CFA de la Coiffure Marseille Provence **1 rue d'Arcole – 13006 Marseille** **Tel : 04.91.81.40.34**	▶ Coiffure
CFA de la Coiffure Roger Para **441 avenue du Prado** **13008 Marseille** **Tel : 04.96.20.34.34**	▶ Coiffure
CFA de la Propreté INHNI PACA **Technopôle de Château Gombert** **43 rue Joliot Curie** **13013 Marseille** **Tel : 04.91.11.80.10**	▶ Maintenance et Hygiène des locaux • **Hygiène et environnement**
CFA de l'Horticulture **Parc Bortoli, 2 chemin du Lancier** **13008 Marseille** **Tel : 04.91.40.62.66**	▶ Travaux paysagers (CAPA)
CFA de l'Hôtellerie et de l'Alimentation **114 avenue Zenatti** **13008 Marseille** **Tel : 04.91.72.75.25**	▶ Cuisine ▶ Pâtissier ▶ Restaurant • **Commercialisation et services en restauration** • **Cuisine**
CFA des Métiers de l'Automobile **35 rue Callelongue** **13008 Marseille** **Tel : 04.91.16.73.90**	▶ Maintenance de véhicules automobiles option: véhicules particuliers. option: motocycles ▶ Réparation des carrosseries • **Maintenance de véhicules automobiles option motocycles et option voitures particulières**
CFA du Bâtiment de Marseille. **Impasse de la Montre** **13011 Marseille** **Tel : 04 91 87 98 00**	▶ Carreleur Mosaïste ▶ Préparation et réalisation d'ouvrages électriques ▶ Installateur sanitaire ▶ Installateur thermique ▶ Menuisier fabricant de…mobilier et agencement ▶ Maçon ▶ Plâtrier plaquiste ▶ Serrurier métallier ▶ Peintre, applicateur de revêtement ▶ Menuisier installateur • **Technicien en installation des systèmes énergétiques et climatiques**

CFA du Transport et de la logistique AFT-IFTIM **368 bd Henri Barnier** **13016 Marseille** **Tel : 04.91.46.65.00**	▶ Conducteur routier marchandises • **Logistique**
Corot Formations **Parc Massilia** **33 bd du Capitaine Gèze** **13013 Marseille** **Tel : 04.91.21.57.00**	▶ Boulanger ▶ Boucher ▶ Cuisine ▶ Employé de commerce multi-spécialités ▶ Employé de vente spécialisé options A et B* ▶ Fleuriste ▶ Pâtissier ▶ Restaurant • **Commerce**
CFA Interprofessionnel de l'Education Nationale **3 Bd Gustave Desplaces** **13003 Marseille** **Tel : 04.91.11.05.01**	**Site UFA Leau** ▶ Esthétique, cosmétique, parfumerie **Site UFA Léonard de Vinci** ▶ Art et techniques de la bijouterie joaillerie option bijouterie joaillerie • **Prothésiste dentaire**
CFA Régional des Compagnons du Devoir **184 rue du Docteur Cauvin** **13012 Marseille** **Tel : 04.91.36.50.80**	▶ Charpentier bois ▶ Couvreur ▶ Installateur sanitaire ▶ Maçon ▶ Maroquinerie ▶ Menuisier fabricant de menuiserie, mobilier et agencement ▶ Réalisation en chaudronnerie industrielle ▶ Serrurier métallier ▶ Tailleur de pierre –marbrier du bâtiment et de la décoration
Campus VEOLIA (antenne du CFA des métiers de l'environnement) **Avenue du mistral – 13600 La Ciotat** **Tel : 04.42.61.17.29**	▶ Constructeur en canalisations des travaux publics
Ecole des courses hippiques- AFASEC **Les plaines de l'Arbois BP 27** **13822 Cabriés Cedex** **Tel : 04.42.22.41.45**	• **Conduite et gestion de l'entreprise hippique**
MFR Puyloubier **Route de Trets** **13114 Puyloubier** **Tel : 04.42.66.32.09**	• **Gestion administration**
MFR Sainte Victoire **Quartier le Plan** **13790 Rousset** **Tel : 04.42.66.35.49**	▶ Employé de vente spécialisé option B* • **Commerce**

Centre Forestier de la région PACA **Domaine de Pie de Gâche** **84240 La Bastide des Jourdans** **Tel : 04.90.77.80.01**	▶ Travaux forestiers spécialité bûcheronnage • **Forêt** Rappel : Classe 4ème et 3ème de l'enseignement agricole par alternance
CFA de la chambre des métiers et de l'artisanat du Var **Chemin de Carraire** **83330 Le Beausset** **Tel : 04.94.98.57.30**	▶ Agent polyvalent de restauration ▶ Boucher ▶ Boulanger ▶ Charcutier traiteur ▶ Chocolatier confiseur ▶ Coiffure ▶ Cuisine ▶ Glacier fabricant ▶ Pâtissier ▶ Prothésiste dentaire ▶ Restaurant ▶ Services en brasserie café
CFA Saint Maximin **845 Lieu-dit Le Defends** **83470 Saint Maximin la Sainte Beaume** **Tel : 04.94.37.10.50**	▶ Agent d'entreposage et de messagerie ▶ Boucher ▶ Boulanger ▶ Coiffure ▶ Cuisine ▶ Employé de commerce multi-spécialités ▶ Employé de vente spécialisé options A et B* ▶ Maintenance des véhicules automobiles option : Véhicules particuliers / Véhicules industriels ▶ Pâtissier ▶ Restaurant ▶ Réparation des carrosseries ▶ Services hôteliers • **Accueil relation clients et usagers** • **Commerce** • **Maintenance de véhicules automobiles option voitures particulières**

* Option A : Produits alimentaires Option B : Produits d'équipements courants

L'ALTERNANCE dans L'ENSEIGNEMENT AGRICOLE

Ses principales caractéristiques:

- Petites structures (avec internat)
- Proposent des **4ème et des 3ème « de l'enseignement agricole »** (environnement, soins aux animaux, aux personnes,...)
- Quelques admissions après la 4ème, pour compléter une promotion : recrutent surtout fin 5ème.
- Organisation de la scolarité :

Une formation **par alternance** (cours/stages dans différents secteurs professionnels) sous statut scolaire.

Certains établissements proposent aussi une formation par apprentissage. L'alternance doit alors être comprise comme se situant dans le cadre d'un **contrat de travail, le contrat d'apprentissage.**

Maison Familiale Rurale Eyragues Domaine de Beauchamps 13630 **EYRAGUES** Tel : 04.90.94.14.95	**Maison Familiale Rurale Puyloubier** 213 avenue Henri Froidfond 13114 **PUYLOUBIER** Tel : 04.42.66.32.09
Maison Familiale Rurale La Montagnette Quartier des carrières 13570 **BARBENTANE** Tel : 04.90.95.50.04	**Maison Familiale Rurale Rhône Alpilles** 2 rue de la garrigue 13310 **SAINT MARTIN DE CRAU** Tel : 04.90.49.17.52
Maison Familiale Rurale Enclave des Papes 84600 **RICHERENCHES** Tel : 04.90.28.00.21	**Maison Familiale Rurale Montagne** Route Nationale 85 05300 **VENTAVON** Tel : 04.92.66.41.15
Maison Familiale et rurale La Denoves 425 petite route de Carpentras **84170 MONTEUX** Tel : 04.90.66.20.81	**Maison familiale et rurale La Ferrage** Quartier Ferrages 84240 **LA TOUR D'AIGUES** Tel : 04.90.07.40.72
Maison Familiale Rurale Domaine de Garachon 13410 **LAMBESC** Tel : 04.42.57.19.57	**Maison familiale et rurale Rousset** Quartier le Plan 13790 **ROUSSET** Tel : 04.42.66.35.49
MRF de la Roque d'Anthéron Village de la Baume – BP 15 13640 **LA ROQUE D'ANTHERON** Tel : 04.42.50.41.27	**Ecole des courses hippiques – AFASEC** Chemin du moulin du fort 13548 Gardanne Cedex Tel : 04.42.58.46.41
CFPPA-CFA Aix Valabre Chemin du moulin du fort 13548 Gardanne cedex Tel :04.42.58.46.41	**La Bastide des Jourdans** Domaine de Pie de Gâche 84240 **LA BASTIDE DES JOURDANS** Tel : 04.90.77.80.01

Voir aussi le site des MFR: http://www.mfr.asso.fr

Ressources internet et accompagnement

Accompagnement et ressources internet

Admission Post-Bac

www.admission-postbac.fr

Fiches Bacs

www.onisep.fr/Guides-d-orientation

Les métiers en video

http://oniseptv.onisep.fr

http://www.lesmetiers.net/

de L'université à l'emploi

www.universite-metiers.org

Les classes prépas

www.Prep@s.org

Présentation du BTS

www.onisep.fr/Choisir-mes-etudes/Apres-le-bac/Filieres-d-etudes/BTS-BTSA-mode-d-emploi

Présentation du DUT

www.onisep.fr/Choisir-mes-etudes/Apres-le-bac/Filieres-d-etudes/DUT-mode-d-emploi

Le site de l'association des Directeurs d'IUT

www.iut-fr.net

Les Pod Cast

http://www.onisep.fr/Mes-infos-regionales/Paca/Aix-Marseille/Espace-pedagogique/Liaison-lycee-enseignement-superieur2/Visioconferences

Des outils pour l'accompagnement personnalisé en Seconde

http://www.onisep.fr/Mes-infos-regionales/Pays-de-la-Loire/Espace-pedagogique/L-accompagnement-personnalise/Des-activites-en-seconde